



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU 16 JUIN 2020 – DE 20H00 À 22H46**
à la salle polyvalente, à la route des Monts 14

PRÉSIDENCE	M. Yves PASQUIER (PDC), Président
VICE-PRÉSIDENCE	Mme Sophie MOURA (PLR), Vice-présidente
BUREAU	M. Sébastien ANDREY (PDC), Scrutateur M. Christophe BIERI (UDC), Scrutateur M. Joseph MAURON (PS et Indépendants), Scrutateur M. Julien TERCIER (PLR), Scrutateur
PRÉSENTS	M. Sébastien ANDREY (PDC) – M. Frédéric BLANC (PS et Indépendants) – M. Christophe BIERI (UDC) – Mme Antoinette BOSSON (PLR) – M. Francis DUPRE (UDC) – M. Jean-Daniel FALCONNET (PLR) – M. Samuel FAVRE (PLR) – Mme Anne FAVRE-MORAND (PS et Indépendants) – Mme Amélie GAPANY (PLR) – M. Patrice GREMAUD (PLR) – M. Daniel GUMY (PDC) – M. Bertrand HUGUENOT (PLR) – M. Etienne HUYGHE (PS et Indépendants) – Mme Corinne JOLLIET (PS et Indépendants) – M. Frédéric JORDAN (Indépendants) – M. Dominique MAGLI (PDC) – M. Eric MAGNIN (PLR) – M. Joseph MAURON (PS et Indépendants) – M. Pierre MAURON (PS et Indépendants) – Mme Sophie MOURA (PLR) – Mme Florence PASQUIER (UDC) – M. Laurent PASQUIER (Indépendants) – M. Yves PASQUIER (PDC) – M. Louis PITTET (UDC) – M. Eric RABOUD (UDC) – M. Florian SUDAN (PLR) – M. Julien TERCIER (PLR) – M. Steve ULDRY (PLR)
EXCUSÉS	M. Eric BUCHS (PDC) – Mme Sabine REMY (PLR)
TOTAL	28 présents – 2 excusés, soit une majorité absolue de 15
CONSEIL COMMUNAL	M. Stéphane SCHWAB, Syndic – Mme Catherine BEAUD, Vice-syndique – M. Antonin CHARRIÈRE – M. Claude JELK – M. Daniel BLANC – M. Wolfram SCHUWEY, conseillers communaux.
EXCUSÉE	Mme Sylvie BOSSON
SECRÉTAIRE	M. Nicolas WOLLEB
RÉDACTRICE DU PV	Mme Diana SANTOS
HUISSIER	M. Philippe SAVARY

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 20.00 heures, M. le Président ouvre la séance du Conseil général du 16 juin 2020.

« Mesdames, Messieurs, chers collègues,

En cette période particulière, j'ai l'honneur d'ouvrir la dernière séance du Conseil général en tant que Président. Malgré cette crise sanitaire, je suis heureux de vous voir toutes et tous en pleine forme. Je salue M. le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et vous toutes et tous, chers collègues du Conseil général.

Tout d'abord, je vous prie d'excuser l'absence de Mme Sabine Remy, M. Eric Buchs et de Mme Sylvie Bosson. Je vous informe que les objets du dicastère de Mme Bosson seront présentés par M. Stéphane Schwab, syndic.

Je salue M. Nicolas Wolleb, secrétaire général, Mme Diana Santos, la secrétaire désignée au procès-verbal, Mme Gentridd Huruglica, caissière, sans oublier notre précieux huissier, M. Philippe Savary. Je les remercie pour leur travail remarquable.

Mes salutations s'adressent enfin aux représentants de la presse dans la salle qui viennent s'intéresser au déroulement des séances de notre Conseil général.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, vous avez été convoqués par lettre expédiée en prioritaire le 26 mai 2020.

Vous avez également reçu un lien internet vers le dossier électronique mis en ligne. En plus de la convocation, le dossier de séance se compose de la présentation du projet ValTraLoc, du procès-verbal de la séance du Conseil général du 10 décembre 2019, du cahier des comptes 2019, du rapport sur les comptes 2019, du rapport de l'organe de révision sur les comptes 2019, du message relatif à l'approbation des statuts d'Option Gruyère ainsi que les statuts, du message relatif à l'approbation des modifications des statuts de l'Association Régionale la Gruyère ainsi que les statuts, et du document concernant la transmission au Conseil communal de la proposition de M. Patrice Gremaud « Adaptation du règlement communal du cimetière ».

Je constate par conséquent que tous les documents sont parvenus aux Conseillers généraux avant la séance de ce soir et je vous ferai grâce de la lecture complète de ces derniers.

Je précise que les débats sont enregistrés comme le permet l'article 9 du Règlement du Conseil général.

Je profite également de l'occasion pour vous demander de bien lever la main avec votre choix, lors des votes, afin d'avoir un comptage précis.

Pour votre information, nous avons pris la décision d'organiser l'assemblée du Conseil général à la salle polyvalente afin de respecter les recommandations sanitaires. Comme vous pouvez le constater, nous avons attribué une table par personne et vous demandons de ne pas vous déplacer dans la salle. Chaque groupe est représenté par une personne qui a été placée au premier rang afin qu'un seul microphone soit utilisé. Deux microphones volants sont à disposition pour les interventions personnelles ou autres. Toutefois, je vous prie de patienter que le microphone vous soit donné afin de décliner votre identité et de faciliter la rédaction du procès-verbal. Notre huissier devra également désinfecter les microphones volants à chaque utilisation.

Pour conclure, je prie les Conseillers généraux qui souhaiteraient déposer une résolution d'en remettre le texte au Bureau pour distribution aux membres. Concernant le dépôt de propositions ou de postulats, je vous rappelle que le formulaire doit être remis au secrétaire avant ou durant la séance.

Je cède maintenant la parole à M. Nicolas Wolleb qui va procéder à l'appel nominal. »

APPEL

M. Nicolas Wolleb procède à l'appel nominal.

Présents : 28 membres

Excusés : 2 membres

Absent : 0 membre

Majorité absolue : 15 membres

Les personnes excusées, ce soir, sont Mme Sabine Remy et M. Eric Buchs.

M. le Président constate que le quorum au sens de l'art. 44 LCo est atteint et que la séance, valablement convoquée, est apte à délibérer et à prendre des décisions.

ORDRE DU JOUR

M. le Président présente l'ordre du jour en ces termes : « *La convocation de la séance a été publiée le 29 mai 2020 dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg avec l'ordre du jour que vous avez reçu par courrier du 27 mai dernier. Il a été préparé par le Bureau du Conseil général avec une délégation du Conseil communal lors de sa séance du 18 mai 2020. En plus de la Feuille Officielle du Canton de Fribourg, l'ordre du jour a été publié sur le site internet de la commune et au pilier public.*

L'ordre du jour que vous avez reçu est affiché à l'écran et ne sera donc pas lu.

Le Conseil communal avait demandé au Bureau du Conseil général une prolongation pour sa détermination au postulat de Mme Anne Favre-Morand et de M. Georges Oberson relatif au concept de circulation. Au vu des arguments donnés, la demande a été approuvée par le Bureau du Conseil général. En effet, divers projets en lien avec le concept de circulation sont en cours d'analyse, comme par exemple le projet ValTraLoc. C'est pourquoi, le Conseil communal ne peut pas encore se déterminer et y répondra lors d'une prochaine séance du Conseil général. »

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du projet ValTraLoc
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 10 décembre 2019 – approbation
3. Comptes 2019 :
 - 3.1. Présentation des comptes et rapport de gestion
 - 3.2. Rapport de la commission financière
 - 3.3. Approbation des comptes et du rapport de gestion
4. Élection du/de la Président-e du Conseil général
5. Élection du/de la Vice-président-e du Conseil général

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

6. Approbation des statuts d'Option Gruyère Association intercommunale pour la Culture, l'Enfance et la Jeunesse en Gruyère
7. Approbation des modifications des statuts de l'Association Régionale la Gruyère
8. Proposition de M. Patrice Gremaud « Adaptation du règlement communal du cimetière » – décision de transmission au Conseil communal
9. Information sur l'état actuel du projet de l'école à la route des Monts 4
10. Divers

L'ordre du jour tel que proposé n'appelant pas de question ou de remarque d'ordre formel, il est soumis au vote.

VOTE

Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, l'ordre du jour tel que proposé.

M. le Président constate que l'ordre du jour est accepté et que l'assemblée peut délibérer valablement et librement sur l'ensemble des points arrêtés.

1 PRÉSENTATION DU PROJET VALTRALOC

M. le Président passe la parole à MM. César Conforti et Christian Jaeger, représentants du bureau d'ingénieurs team+ afin de présenter le projet ValTraLoc pour la commune de Riaz.

M. Christian Jaeger présente le projet ValTraLoc.

« Pour commencer, nous vous remercions de nous avoir invité pour vous présenter ce projet ValTraLoc.

Nous avons travaillé sur la base du projet du canton, notamment en ce qui concerne les emprises déjà négociées. Nous avons essayé d'améliorer le projet afin de satisfaire tous les modes de transport et de permettre d'améliorer les conditions de qualité de vie dans la traversée de votre localité.

Les objectifs principaux sont :

- *d'assurer la sécurité de tous les usagers (notamment les plus vulnérables) ; les piétons, les vélos et les personnes à mobilité réduite ;*
- *de garantir la continuité des cheminements de mobilité douce ;*
- *de valoriser les espaces publics de la commune, plus particulièrement des places (administration communale, boulangerie/fleuriste) ;*
- *d'améliorer la qualité de vie des riverains et de l'ensemble des habitants de la commune ;*
- *de développer un concept simple cohérent et pragmatique qui permet de satisfaire tous les moyens de transport.*

Je vais vous présenter le projet ValTraLoc selon les diverses séquences qui avaient été déterminées par le canton :

- *Séquence 1 → tronçon suivant le rond-point de Bulle*
- *Séquence 2 → tronçon du futur rond-point de Champy et jusqu'au rond-point central*
- *Séquence 3 → tronçon devant l'administration communale*
- *Séquence 4b → tronçon de la route Principale*
- *Séquence 5 → tronçon de la route de Corbières*

SÉQUENCE 1

Nous allons vous présenter le projet tel que le canton l'avait prévu ainsi que le projet tel que nous vous le proposons et avons présenté au Conseil communal et à la Commission d'aménagement et de l'énergie. Sur ce tronçon, nous voulons vous montrer que les aménagements réalisés sur Bulle sont poursuivis avec des pistes mixtes bidirectionnelles. En effet, du côté droit de la route direction de Riaz, nous avons prolongé cette piste mixte bidirectionnelle de vélo qui s'étend jusqu'au futur rond-point de Champy afin d'assurer une continuité des chemins de mobilité douce et d'éviter que les vélos passent par le giratoire de Bulle.

En ce qui concerne ce giratoire, nous avons voulu améliorer la qualité de la voie de bus car à ce jour elle est tellement courte que les gens ne comprennent pas que le bus doit s'insérer. Nous avons prolongé cette voie de bus. En prolongeant les voies et en faisant une emprise, nous avons pu élargir la route. Le bus pourra s'insérer sur sa voie plus rapidement avec les conducteurs qui vont en direction de l'autoroute. Cela permettra au bus de rattraper la file d'attente et ce sera plus compréhensible pour les conducteurs qui viennent du centre de Riaz. Ils pourront continuer sur leur voie pour pouvoir prendre le giratoire de Bulle.

À droite, nous vous proposons également un grand îlot pour sécuriser la traversée. Nous sommes partis sur un principe de chaussée sur toute la traversée afin d'apporter une longueur plus grande, à savoir des bordures biaisées de 25 cm. Les conducteurs pourront s'approcher de cette bordure et les piétons seront assurés. Le canton a validé cette largeur. De plus, nous ne couperons pas les arbres actuels et restons dans les emprises actuelles.

Concernant le futur giratoire de Champy, nous avons des trottoirs partagés pour les cyclistes et les piétons ainsi que des arrêts de bus sur chaussée. Comme vous pouvez le constater sur l'écran, nous avons vraiment cherché à réduire les emprises par rapport au projet cantonal.

SÉQUENCE 2

Nous avons plus au moins maintenu l'emprise comme le projet cantonal. Nous ne l'avons pas remis complètement en question. Toutefois, nous l'avons légèrement diminué. Notre idée est d'avoir une bande de protection complète de végétale pour le cheminement des piétons. Les piétons seront ainsi protégés par cette bande. Nous avons également modifié le système des cycles. Les vélos auront la possibilité de se réinsérer sur un trottoir mixte. En revanche, ce ne sont pas des pistes cyclables bidirectionnelles mais un système qui fait en sorte que les vélos roulent du même sens que les voitures.

Au sujet du giratoire de la Poste, nous avons modifié un peu cet endroit afin que les véhicules n'empiètent pas sur le trottoir. Nous élargissons également la sortie en direction de Corbières. Toutefois, ce sont des détails qui devront encore être réglés dans le projet définitif. Par ailleurs, nous revoyons l'îlot central, à savoir le tour sera franchissable pour les véhicules lourds, le diamètre de l'îlot sera diminué et ce dernier sera décalé afin de provoquer un ralentissement des véhicules venant depuis Corbières. Des panneaux d'indication pour les véhicules lourds seront posés à la route de Corbières et à la rue de la Roulema afin que ces derniers fassent le tour complet du rond-point pour éviter d'empiéter sur le trottoir.

SÉQUENCE 3

Nous vous proposons une zone 30 km/h au centre du village avec un projet de place de centre que nous avons commencé à développer, des arrêts de bus sur chaussée, une bande permettant une présélection pour la route des Monts, une plateforme pour les personnes à mobilité réduite prenant le bus ainsi que des aménagements prévus devant l'administration. Les côtés de la plateforme ne sont pas des gendarmes couchés mais une pente beaucoup plus légère. Ce sera presque identique à la place Saint-Denis, à Bulle.

Par rapport au pont, à ce jour, vous avez des trottoirs étroits avec des glissières de sécurité qui ne sont pas esthétiques. La largeur de la chaussée est confortable. Toutefois, ce pont devra être refait par le canton. Nous avons donc fait une proposition au canton qui décidera de la suite à donner. En effet, le tapis a été fait sur le pont historique et les barrières ont été ajoutées pour soutenir la glissière de sécurité. Aujourd'hui, nous avons des largeurs de 6.80 mètres pour la chaussée, 1.70 à 1.50 mètre pour le trottoir et les barrières font environ 50 cm. Nous vous proposons de profiter de l'entier de la largeur, c'est-à-dire agrandir la largeur pour les piétons et réduire la largeur de la chaussée. Nous pourrions ainsi obtenir un trottoir de 2.50 mètres avec des barrières qui seraient fixées sur les côtés. Cependant, ce sera au canton d'analyser le projet et de changer ces barrières.

SÉQUENCE 4

Pour cette séquence, nous vous proposons d'allonger la zone 30 km/h jusqu'au cœur commercial de Riaz, où se situe la fleuriste et la boulangerie. Une plateforme serait aussi créée à cet endroit pour la traversée des piétons jusqu'aux commerces. Les trottoirs font 2.50 mètres permettant une protection. Toutefois, il n'y a pas assez de largeur pour les vélos. Cependant, ces derniers devront rouler sur la route 30 km/h.

SÉQUENCE 5

Nous avons souhaité minimiser le coût vu qu'un trottoir est existant. En revanche, nous modifions les arrêts de bus. Nous avons dû déplacer les abris bus afin de garantir la sécurité par rapport à l'accès du parking d'une habitation et les normes handicapées.

Nous maintenons les trottoirs existants et les allongeons jusqu'à la zone industrielle. À la jonction de la zone industrielle, les piétons pourront traverser pour s'y rendre.

J'arrive au terme de ma présentation et vous informe qu'en date du 3 juin 2020, le Service des ponts et chaussées (SPC) a annoncé son soutien au projet, sous réserve des contraintes techniques.

Par ailleurs, les points suivants doivent encore être traités dans le cadre du projet définitif :

- *raccord de la séquence 4 avec le projet devant le CO ;*
- *périmètre exact de la zone 30 ;*
- *projet de détail de la place de l'administration ;*
- *vérification précise des girations au carrefour de la Poste ;*
- *position exact du giratoire de Champy ;*
- *modérateur intermédiaire sur la route de Corbières.*

Moi-même et M. Conforti vous remercions pour votre attention. »

Au nom du Conseil général, M. le Président remercie M. Jaeger pour cette présentation et passe la parole aux différents intervenants pour ce point de l'ordre du jour.

Mme Anne Favre-Morand demande la parole.

« Monsieur le Président, chères et chers membres du Conseil général et communal,

Tout d'abord, merci à team+ pour la présentation du projet ValTraLoc.

Ensuite, il est vrai que nous nous réjouissons d'enfin voir ce projet concrètement car un petit goût de poussière s'est installé depuis le crédit voté en 2010 déjà. Je ne pense pas que le but, ce soir, du Conseil communal en proposant cette présentation était que chaque conseiller ici présent argumente sur son idée qui pourrait améliorer le projet en mettant le giratoire un peu plus à droite, un peu plus à gauche ou alors pas de giratoire du tout. Je pense que nous souhaitons tous, prioritairement de l'avancement.

Malgré cela, je me permets deux réflexions au nom du groupe PS & Indépendants. La première pour répondre à une question : Riaz est-elle « cyclophile » ?

En 2020, promouvoir la mobilité douce n'est plus une hérésie ou ne doit plus passer comme une idée farfelue de la Gauche. Le vélo reste pour certains un loisir mais devient au fil du temps un vrai moyen de locomotion pour se rendre au travail. Nous voyons que le projet n'a pas du tout le dessein de rendre fluide la circulation de voitures mais se veut en faveur des transports publics et ceci est plutôt réjouissant. Maintenant, nous voyons aussi que les voies cyclistes ne sont par contre que peu mises en avant, et cela est décevant. Le canton a sa part de responsabilité, certes, mais à l'instar d'autres communes dernièrement, Riaz peut donner l'impulsion. Les cyclistes doivent pouvoir bénéficier de liaisons directes et adaptées vers leurs destinations en limitant au maximum les dangers. Le Conseil communal doit développer des stratégies afin de rendre le vélo attractif pour les jeunes et les moins jeunes afin de coller à cette nouvelle culture de mobilité dans un souci écologique mais aussi sanitaire.

Donc, Riaz est-elle « cyclophile » ? Je pense qu'elle peut l'être et je vous remercie d'ores et déjà de le rendre plus présent dans le projet afin que chaque Riazoise et Riazois puisse se rendre à Bulle depuis chez lui en toute sécurité.

Ma deuxième réflexion est plutôt une crainte.

Nous le disions ValTraLoc, crédit voté en 2010. Nous voici en 2020 et peu de concret. S'y ajoute le chemin de l'Ordine où le crédit a été voté en 2008, sauf erreur. Un dossier qui a été mis en attente selon Madame Sylvie Bosson car énormément de dossiers à gérer.

Je peux aussi prendre l'exemple du postulat que j'ai déposé avec Monsieur Georges Oberson, qui a été transmis au Conseil communal en décembre 2018 et pour lequel le Bureau vient d'accepter une deuxième prolongation du délai suite à la demande du Conseil communal visiblement surchargé.

Voici donc quelques exemples qui démontrent la charge que vous subissez Mesdames et Messieurs du Conseil communal. Nous le comprenons et nous ne sommes pas là pour vous blâmer à ce sujet. La tâche de conseiller communal est très astreignante et nous vous remercions pour tout ce temps.

Cependant, nous ne pouvons pas laisser la commune dans la gonfle, avec la tête sous l'eau. Vous êtes toujours dans la réaction et vous n'avez finalement plus le temps pour réfléchir et agir.

La commune a la chance de compter sur beaucoup de compétences parmi ses citoyens. Pourquoi ne pas un peu plus déléguer ? Au Conseil général, aux différentes commissions, à des organes externes et à des bureaux extérieurs.

Cette solidarité et ce partage de compétences profiteraient à notre commune. Merci ! »

M. Conforti répond à Mme Favre-Morand : « Bonsoir à tous ! Je souhaite apporter une réponse concernant les vélos. L'objectif du projet présenté, pour ce qui est de la route cantonale, c'est effectivement de donner une place plus grande aux vélos puisque nous avons une liaison cycle propre pour les vélos de chaque côté de la route cantonale. Sur la circulation le long de la route cantonale, je pense qu'il y a une énorme différence entre le projet qui est montré maintenant et le premier projet. Cela se voit sur toutes les continuités. Au secteur 30 km/h au centre, le vélo est bien évidemment plus en sécurité que dans une zone de 50 km/h. Pour ce qui est de la connexion des quartiers du village entre eux, ce sera la suite du projet. Nous avons donné la priorité au réaménagement de la route cantonale parce qu'il fallait absolument obtenir du canton une réponse positive.

Vous avez donné les dates et cela fait longtemps que ça dure. Moi, je le sais parce que je suis arrivé dans le canton de Fribourg en 1990 et c'était un premier dossier que j'ai traité à l'époque avec un bureau. Nous arrivons à la fin avec le canton. Honnêtement, ce n'est pas toujours facile. Toutefois, nous avons maintenant l'appui du canton sur ce projet. Je pense que nous pourrions aller de l'avant. Vous pourrez aller avec des vélos notamment des vélos électriques, de Riaz à Bulle tous les jours, peut-être pas par rapport au temps mais tous les jours dans des situations de confort et d'efficacité. Nous allons vraiment avoir une continuité entre Riaz et Bulle. Je crois qu'il y a un progrès et je pense que vous allez bientôt pouvoir dire que Riaz est « cyclophile ». »

M. Louis Pittet souhaite poser quelques questions.

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis un peu perplexe à ce sujet, la traversée du village. J'ai plusieurs questions à vous poser.

Est-ce que vous avez trouvé un compromis avec les propriétaires de fonds pour une emprise de terrain afin de réaliser votre projet ?

Comment pouvez-vous garantir la sécurité sur une route à 5m60, lorsque certains convois routiers et agricoles sont homologués à 3m20 ?

Pensez-vous que la sécurité des automobilistes, des cyclistes et des piétons soit respectée, si les convois en question doivent mordre sur les trottoirs ?

Ce sera la 4^{ème} fois que le rond-point de la Poste subira une modification, donc de nouveau à la charge pour notre commune. Qui nous dit que dans 5 ans, comme les giratoires ne sont plus à la mode (on peut l'observer actuellement en Ville de Bulle), il faudra recommencer à investir pour réguler le trafic ? Ne serait-il pas plus judicieux de réfléchir avant et se poser la question de la mise en place de feux dans ce carrefour ? Il y aurait un avantage : les convois routiers et les bus accordéons ne mordraient pas sur le trottoir de la Poste.

Concernant le centre du village, la commune a déjà fait l'expérience avec arrêt de bus sur chaussée. Cette expérience a été catastrophique, donc à quoi sert-il de payer des expériences qui n'ont pas eu l'aura des citoyens ? Si vous revenez à la charge avec des plans qui ne tiennent pas compte de l'avis des citoyens ? Cela n'a pour avantage que de créer des bouchons supplémentaires, ainsi qu'un accès difficile pour les ambulances et les pompiers.

Avez-vous prévu une route de contournement pour Riaz lorsque ces travaux seront terminés ? »

M. César Conforti souhaite apporter une réponse : « Concernant la question sur les emprises, le projet actuel n'a pas d'emprises supplémentaires. Cela a été dit au début par M. Jaeger. Les emprises sont celles qui étaient prévues dans le cadre du projet cantonal et qui sont déjà négociées. Deuxième point concernant les 5.60 mètres, la largeur usuelle des routes à Bulle est de 5.60 mètres avec les bordures biaises. Nous pouvons dire que ça fonctionne ou ça ne fonctionne pas. Cependant, l'usage montre que sur des routes beaucoup plus chargées de trafic que la traversée de Riaz, on a aujourd'hui aucun problème de fonctionnement et en tout cas aucun problème de sécurité lié à cette largeur. Les 5.60 mètres avec la bordure biaise techniquement c'est plus large pour l'automobiliste que les 6.20 mètres avec une bordure haute car l'automobiliste hésite à s'approcher des trottoirs quand il s'agit de bordures hautes. Avec les bordures biaises, le conducteur peut s'appuyer contre.

D'après les normes, deux poids lourds ont besoin de ralentir pour se croiser avec des bordures hautes. Toutefois, on peut observer à Bulle que ce n'est pas le cas. Grâce à la bordure biaise, les poids lourds peuvent s'appuyer contre et sont relativement guidés dans leur passage. Ce système fonctionne et pour les raisons que vous avez évoquées, le Service des ponts et chaussées refusait ce profil mais nous avons pu le convaincre avec le projet de Bulle. Le service a également admis que ce profil était tout à fait adapté pour des traversées de route cantonale à fort trafic.

Nous avons des projets semblables qui vont être réalisés à Prez-vers-Noréaz, où le trafic est beaucoup plus important qu'ici, à Semsales le trafic est un peu moins important et puis à Neyruz. Ce profil type est donc adapté dans la circulation d'un village et crée un ralentissement du trafic qui est bénéfique pour la sécurité de tous les usagers dont vous avez parlés les piétons, les vélos mais aussi évidemment les voitures. Si la sécurité est meilleure, elle l'est pour tout le monde.

Le 3^{ème} point relatif au giratoire, évidemment que nous avons réfléchi s'il y avait d'autres solutions. Ce giratoire a déjà été modifié mais dans ce projet les modifications sont mineures. Il y a une petite modification de l'îlot et autrement une modification de fonctionnement qui va effectivement complètement éviter qu'on circule sur le trottoir. Aujourd'hui, on a des bus qui tournent directement à droite. C'est clair que cela va être supprimé bien évidemment.

Le 4^{ème} point au sujet des arrêts de bus sur chaussée, la réponse est la même, c'est-à-dire le standard qui est aménagé à Bulle sur des routes où le trafic est aussi plus important. Le véhicule qui s'arrête derrière un bus est effectivement freiné. Toutefois, le bus repart rapidement et rattrape la file de véhicules donc il ne perd pas du temps. La seule différence c'est qu'au lieu d'être devant le bus et de freiner le bus, il permet au bus de circuler. Quand nous avons fait les premiers aménagements à Bulle, nous avons eu beaucoup de critiques sur ce point-là. Aujourd'hui, le système fonctionne et surtout les bus fonctionnent. L'objectif à terme est d'être plus efficace en bus et d'avoir des bus qui arrivent à Bulle en ne perdant pas de temps. Sur Bulle, ils ont mis en place des feux et des voies de bus pour garantir l'entrée du bus de Riaz en priorité sur Bulle

et cela fonctionne. Il n'y a pas de raison de ne pas faire des efforts aussi ici et il faut bien se rendre compte que c'est à l'avantage des habitants de Riaz et aux détriments des gens qui transitent à travers Riaz générant des nuisances avec Riaz. Pour la zone de contournement, je ne vois pas où nous pourrions la faire et ce sont des projets très onéreux. Une planification cantonale a été faite et des priorités ont été définies.

M. Louis Pittet demande à nouveau la parole.

« Je vous remercie pour vos explications et je ne suis pas du tout satisfait de la réponse à ma première question. Je vous ai demandé si vous avez eu des compromis avec des propriétaires de terrains. Il me semblait qu'il y avait eu des ententes qui avaient été faites.

Ce soir, j'ai reçu un téléphone d'une personne qui est concernée par ces terrains. Il y a plus d'une année qu'elle a eu contact avec vous pour les emprises de terrains et ça s'est arrêté là. Cette personne se pose la question suivante : Comment se fait-il qu'on arrive à poser des projets de route quand on doit faire des emprises sur une parcelle privée ?

Riaz a déjà vécu cette expérience avec le CO. J'espère qu'ils ne vont pas faire la même erreur pour la traversée du village. Je vous remercie. »

M. Conforti y répond : *« Les contacts ne sont pas avec nous car nous avons uniquement fait ce projet. Je ne suis pas au courant de ce que vous parlez donc je ne vais pas pouvoir vous répondre.*

Aujourd'hui, le projet proposé a des emprises qui étaient déjà prévues par le projet cantonal. S'il y a un problème entre le canton et les propriétaires, évidemment, nous n'allons pas les résoudre avec notre projet mais nous n'allons pas les aggraver. Je ne peux pas vous répondre car je ne sais pas de quelle emprise et de quel secteur vous parlez. Si ce propriétaire s'approche de nous, nous allons voir s'il y a quelque chose à faire.

M. Pittet indique qu'il s'agit d'une emprise sur le tronçon 2.

M. César Conforti indique à nouveau qu'il n'y a pas d'aggravation de la situation avec le projet proposé puisque qu'il n'y a aucune emprise supplémentaire. Il rappelle que le projet présenté ce soir est une adaptation au projet cantonal.

M. le Président propose aux membres du Conseil général d'avancer dans le débat. S'il y a des problèmes personnels, ils doivent être réglés à part et demande s'il y a d'autres interventions ou questions.

M. Julien Tercier aimerait intervenir.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Suite à sa séance de préparation, le groupe PLR a entamé un débat de fond sur le thème de ValTraLoc en vue de la présentation de ce soir. En effet, les documents remis dans la convocation nécessitaient des explications, chose en partie faite ce soir. Nous sommes cependant globalement préoccupés par ce projet, qui nous fait craindre à nouveau un manque de prise en considération des erreurs déjà commises et des craintes de la population riazoise, ainsi que les expériences que nous constatons dans la mise en œuvre à Bulle.

La planification avec toutes les dépendances n'est pas claire et une vue globale des efforts/travaux/crédits déjà engagés nous manque à ce jour.

Sans entrer dans les détails, voici une liste non-exhaustive des problèmes :

- largeur de la chaussée avec une charge de trafic qui va occasionner des bouchons ;
- giratoire de la poste avec des erreurs similaires de conception que dans le passé ;
- la séquence 3 qui semble très compliquée, notamment pour le trafic vers les Monts. Personne aujourd'hui ne conteste le problème dans ce secteur avec des accidents récurrents et une zone très dangereuse.

Aujourd'hui, nous accueillons positivement cette présentation avec de l'information et profitons de cette opportunité pour poser les questions suivantes :

- Question 1 : Est-ce que ce projet sera vraiment favorable pour Riaz ? Le trafic est aujourd'hui là. Même si l'on souhaite favoriser la mobilité douce, les communes avoisinantes n'ont pas d'alternatives et que peu de moyen de contourner, le transit passe par Riaz. Il serait intéressant de prendre en compte de nouvelles mesures d'accompagnement concrètes pour réduire le trafic.
- Question 2 - rôle de la Commission d'aménagement : Lors de la dernière séance, la consultation avec la Commission de l'Aménagement a été mentionnée. Est-ce que la Commission a un rôle précis dans le projet et est continuellement consultée ?
- Question 3 - craintes et questions : Quels sont à ce jour les moyens dont nous disposons comme groupe ou comme conseiller pour faire parvenir les craintes afin de les dissiper et d'avoir des réponses claires ?
- Question 4 : ValTraLoc, est-une obligation ou un engagement qui est pris ? Nous nous sommes posé la question si cela fait encore du sens ?

Avec ces points, nous sommes d'avis que deux axes doivent être privilégiés :

- un renforcement de la consultation et de l'information du Conseil général durant la phase du projet définitif (avec la Commission de l'aménagement) ;
- une validation par une instance externe (audit, revue d'expert) pour s'assurer que les concepts tiennent le coup et qu'ils sont cohérents pour éviter les erreurs qui tendent à se répéter.

Nous espérons que nous trouverons ensemble des solutions acceptables pour faire avancer ce projet. Merci pour votre attention. »

M. César Conforti souhaite répondre à M. Julien Tercier : « Je réponds à la première question car les autres questions vous concernent.

Concernant l'amélioration de la sécurité, nous pouvons simplement vous dire que dans notre perception et selon notre expérience, la sécurité va être grandement améliorée par cette réduction des vitesses.

J'ai déjà répondu pour le profil en travers. En effet, ce ne sera pas une diminution de la capacité mais une diminution des vitesses, une amélioration de la sécurité ainsi que la mise en sécurité des vélos. Tout ça globalement c'est positif. Ensuite, sur le rôle de la Commission d'aménagement du Conseil général, cela ne nous concerne pas.

Au sujet de l'obligation, je dirais que vous êtes obligés théoriquement de le faire de toute façon pour deux raisons. Pour la première, ValTraLoc fait partie du projet Mobul qui a été approuvé par l'assemblée communale de Riaz en 2007. De plus, votre plan d'aménagement stipule la création d'un concept ValTraLoc. Maintenant, vous pouvez changer ces deux cas mais je trouve que le projet ValTraLoc serait bénéfique pour la commune.

Finalement, je pense que vous avez de la chance de pouvoir bénéficier d'un aménagement tel que proposé. Le principe de ValTraLoc est de donner la priorité au village et aux habitants.

Tous les axes cantonaux coupent en deux les communes donc ces dernières doivent se protéger. La meilleure manière de se protéger est de dire au trafic qui traverse le village : « Ok c'est bon tu dois passer là, tu ne peux pas passer ailleurs mais tu rentres dans le village, tu enlèves les souliers, tu mets les pantoufles, tu traverses lentement, tu ressors, tu remets les souliers et tu recommences ta course ». Presque toutes les communes commencent à le faire. Pour moi, ça me paraît assez clair et il n'y a pas besoin de se poser la question. Cela rendra l'espace public au village et à ses habitants. »

M. Patrice Gremaud souhaite également intervenir.

« Bonsoir Mesdames et Messieurs,

Il se trouve que j'ai eu le loisir de suivre l'évolution de la circulation à Riaz, durant toute la 2^{ème} moitié du XX^{ème} siècle et jusqu'à nos jours. De voir l'explosion du nombre de véhicules depuis les années 50 / 60 où il m'arrivait de jouer avec des copains sur la route cantonale quasi déserte par moment pour observer les près de vingt mille véhicules qui traversent journellement notre village aujourd'hui.

On nous propose un nouvel aménagement coûteux des routes cantonales dans la localité au moyen du concept ValTraLoc. Mais est-ce vraiment adapté à notre commune ? Le but d'une correction routière n'est-il pas de fluidifier le trafic et de diminuer les nuisances envers la population riveraine comme les dangers pour les piétons et la mobilité douce ? Or, il ne semble qu'aucune de ces conditions ne soit pleinement satisfaite avec le présent projet.

On oublie que Riaz est un cas particulier, qui comprend le croisement de deux axes routiers cantonaux majeurs. Que la localité est traversée par deux des lignes de bus des plus importantes du canton reliant la capitale et les lignes direction Sorens-Romont et Corbières-Villarvolard ainsi qu'une branche du réseau Mobul. Enfin, ces routes conduisent à un accès autoroutier important. Il n'y a quasiment pas de localités dans le canton qui accumulent autant de charges et présentent un bilan aussi lourd. Si l'on y ajoute les ambulances et les milliers de camions promis avec l'ouverture des futures gravières de Botterens et de Corbières, la coupe déborde.

Actuellement, des colonnes de véhicules se forment à certaines heures, depuis l'entrée de l'autoroute jusqu'à l'ancien restaurant de la Croix Blanche et sur la route de Corbières, de même pour l'accès à Riaz et la Basse-Gruyère en venant de Bulle. On peut être certain que les arrêts de bus placés sur les voies de circulation des trois routes vont fortement dégrader les conditions de circulation et la fluidité du trafic. On peut, sans se tromper, prédire que la circulation en direction de Bulle va se reporter en grande partie sur la route des Monts - route de la Sionge, dès la réalisation du giratoire du CO. Seul itinéraire « Bison futé » possible.

Je suis consterné en voyant les propositions pour le giratoire du centre et pour l'accès à la rue de Saletta. Pour le giratoire du centre, on étudie la quatrième configuration. La première a vécu jusqu'au début des années 1970, la deuxième entre 1972 et 2012, soit 40 ans et la troisième de 2012 à aujourd'hui, soit 8 ans. La durée d'utilisation se raccourcit sérieusement. On n'est pas sans savoir au SPC que le giratoire, dans sa version actuelle, ne répond pas aux normes en ce qui concerne les courbes de balayage des longs véhicules. Or que nous propose-t-on ? Simplement d'introduire l'obligation aux camions et aux bus amenant les élèves au CO, d'effectuer un virage à 360° pour se rendre de la route de Corbières en direction nord sur la rue de la Gruyère. Il faudra installer des tribunes pour profiter du carrousel ! De plus, on supprime le passage pour piétons devant la poste. Merci pour les habitants du quartier de la Roulema.

Rue de Saletta, on connaît les difficultés que rencontrent déjà les camions au bas du pont pour s'engager sur la route cantonale ou pour accéder à la rue de Saletta. Les conditions pour ceux-ci, seront simplement pires que dans la configuration actuelle de par les diminutions de largeur des routes.

J'ai eu l'opportunité de rencontrer un professeur en transport de l'EPFL, qui porte les titres d'ingénieur et de docteur. De plus, il est conseiller technique en matière de circulation auprès du BPA et il connaît la problématique de Riaz, étant fribourgeois.

Ce professeur conseille de demander un audit de sécurité routière RSA proposé dans les instruments de sécurité de l'infrastructure ISSI développés par l'Office fédéral des routes. Cet audit RSA permet de détecter, par un auditeur indépendant, les déficits de sécurité qui sont la conséquence d'une conception inappropriée. Le propriétaire de la route a la possibilité de corriger ses projets à un stade précoce, avant même que la route ne soit construite.

Dans le même ordre d'idée, il serait utile de relire la réponse du Conseil d'Etat donnée au député Pierre Mauron à sa question d'août 2012 qui concernait précisément le giratoire du centre à Riaz.

En conclusion, Riaz va devenir non pas un des, mais le point noir de la circulation dans le canton. Il y a une cinquantaine d'années, le syndic, M. Bertschy, avait évoqué la possibilité d'un contournement de la commune depuis ce qui est aujourd'hui le giratoire d'accès à la A-189 sur la route Bulle et Riaz, pour rejoindre les routes de Corbières et de Vuippens. Cela avait provoqué une levée de boucliers à l'époque. Mais force est de constater avec le recul, que l'idée était visionnaire. Lorsqu'on discute au Grand Conseil d'un contournement de Prez-vers-Noréaz, par exemple, on devrait aussi se pencher sur un vrai problème comme celui de Riaz. Car ValTraLoc coûtera cher et n'apportera en aucun cas la solution pour notre commune. Je vous remercie pour votre attention. »

Plus personne ne souhaitant intervenir, M. le Président remercie les représentants du bureau d'ingénieurs team+ pour le temps consacré au Conseil général de Riaz et leur souhaite une excellente fin de soirée

MM. Jaeger et Conforti remercient également le Conseil général.

2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2019

Pour ce point, M. le Président remercie M. Nicolas Wolleb pour la coordination du procès-verbal et Mme Diana Santos pour sa rédaction et demande si le procès-verbal amène des questions ou des remarques d'ordre formel.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet cet objet au vote.

VOTE
Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 10 décembre 2019.

M. le Président constate que le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2019 est accepté avec remerciements à ses auteurs.

3 COMPTES 2019

En raison des recommandations liées à la crise sanitaire, M. le Président informe les membres du Conseil général que les comptes 2019 seront uniquement présentés par M. le Syndic et Mme la Vice-Syndique. Il passe ensuite la parole à M. le Syndic qui s'exprime au nom du Conseil communal pour la présentation générale des comptes et du rapport de gestion.

Au nom du Conseil communal, M. le Syndic s'exprime en ces mots :

« Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, Mesdames, Messieurs,

En préambule, je tiens à remercier le personnel communal qui a tout mis en œuvre pour que cette séance puisse se dérouler dans les meilleures conditions pour respecter les prescriptions sanitaires et assurer au maximum la santé de chacune et chacun d'entre vous. En cette période particulière, une task force COVID du Conseil communal a été mise en place dès le 11 mars. Ce ne sont pas loin d'une trentaine de mesures qui ont dû être prises rien qu'à l'administration communale. Tous les dicastères ont pu bénéficier d'une attitude volontaire et orientée client de notre personnel. Je tenais à le souligner et leur adresser officiellement un immense merci à tout le personnel ainsi qu'à mes collègues.

En ce qui concerne les comptes 2019, je crois pouvoir dire au nom de mes collègues que nous avons tenu nos promesses. Le personnel en place est efficace et heureux dans son travail. Les conseillères et conseillers ont tenu les cordons de la bourse avec une grande rigueur tout en exécutant de nombreux projets dont certains qui étaient en attente de réalisation depuis plusieurs années. S'il n'y avait pas eu le COVID, la situation que nous vous présenterions notamment au niveau de la poursuite sur cette année serait encore meilleure. L'arrivée de notre nouveau collègue Antonin Charrière nous a renforcés de compétences que nous apprécions et la collaboration est excellente. Toute l'équipe du Conseil communal ici présente met actuellement tout en œuvre dans la limite des moyens qui lui sont mis à disposition, pour donner à notre village un cadre où il fait bon vivre sans trop charger la barque pour les entreprises. C'est dans cet esprit que nous continuerons à mener les tâches qui nous incombent jusqu'à la fin de la législature.

Je tiens également d'ores et déjà à remercier Monsieur le Président pour l'excellente collaboration que nous avons pu avoir durant un peu plus d'une année. Rigoureux mais toujours dans un esprit constructif, il a su apporter de la valeur ajoutée à cette fonction. Monsieur le Président, cher Yves, à toi aussi un grand merci car c'est comme cela que nous pouvons nous concentrer sur notre travail d'exécutif. Je vous rends à présent la parole pour la suite du déroulement de la séance. »

M. le Président remercie M. le Syndic pour son intervention et cède la parole à Mme Catherine Beaud, conseillère communale, responsable des finances.

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 416'620.00, nous avons le plaisir de vous présenter des comptes avec un résultat positif, avant bouclage, de CHF 715'536.31. Cette bonne situation s'explique par les produits financiers qui se situent une nouvelle fois au-dessus de nos attentes, notamment en ce qui concerne les impôts conjoncturels et structurels. Cette situation est toujours en lien direct avec les aliénations de bâtiments et terrains connues sur notre commune actuellement. La période que nous traversons à ce niveau tend à se prolonger mais le Conseil communal pense que cela ne devrait malheureusement pas perdurer. Si les comptes 2020 seront vraisemblablement encore assez bons, les années suivantes s'annoncent tout de même plus délicates.

Ces revenus supplémentaires nous ont permis de procéder à des amortissements supplémentaires sur nos actifs immobilisés. L'objectif permanent du Conseil communal est de réduire les charges fixes et celles des amortissements obligatoires pour les années à venir afin de pouvoir absorber des situations particulières comme celle que nous vivons actuellement.

Après déduction de ces amortissements supplémentaires pour un montant de CHF 696'658.38, il en résulte un excédent de produits final de CHF 18'877.93.

Les charges ont été strictement bien maîtrisées. Comme à l'accoutumée, les chapitres feu, eau potable et protection des eaux sont équilibrés par un prélèvement ou une attribution aux réserves obligatoires. Les charges liées au Canton et aux associations intercommunales représentent la somme de CHF 5'786'061.63, soit près de 59 % du total des charges (hors imputations internes, amortissements supplémentaires et constitution de réserves).

En ce qui concerne les comptes d'investissement, les montants des travaux réalisés en 2019 sont globalement conformes à ceux annoncés au budget. Quant aux investissements non réalisés, ils sont, comme à leur habitude, reportés sur les années futures et leur suivi en est assuré.

Au 31 décembre 2019, la dette s'élève à CHF 8'449'760.00 ou la somme de CHF 3'053.00 par habitant. »

M. le Président remercie Mme Beaud pour son intervention.

L'entrée en matière pour les comptes étant acquise de plein droit, conformément à l'article 83 du Règlement du Conseil général, M. le Président demande si un membre du Conseil général en souhaite le renvoi.

Ceci n'étant pas le cas, M. le Président annonce la présentation de détail qui se fera en trois volets, à savoir les comptes de fonctionnement, les comptes d'investissements et le bilan. La discussion générale sur les comptes 2019 sera ouverte après la lecture du rapport de la Commission financière.

Cette discussion sera suivie du vote global sur les comptes et leur bouclage 2019.

3.1. PRÉSENTATION DES COMPTES ET RAPPORT DE GESTION

COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2019

M. le Syndic et Mme la Vice-syndique présentent les comptes suivants.

« 0. ADMINISTRATION

Chapitre 01

Conseil général, Conseil communal

Le budget de ce chapitre est bien respecté et n'appelle aucun commentaire particulier.

Chapitre 02

Administration générale

La charge correspond aux activités de recrutement du personnel, les entrevues de recrutement, les assessments ainsi que les annonces dans la presse.

Le programme de gestion de séances a été mis en place et a été très apprécié par ses utilisateurs. Il a également permis de mettre en place sans délai la nouvelle organisation des séances du Conseil communal à distance dans le cadre des mesures du plan de pandémie.

Les travaux pour la mise en place de MCH2 ont débuté en 2019 pour la partie analyse avec le personnel communal. L'ERP du fabricant doit encore être mis à jour pour correspondre à nos attentes, d'où cette considérable économie de frais pour cette année.

1. ORDRE PUBLIC

Chapitre 10

Protection juridique

Ce poste concerne les frais de fonctionnement du service des curatelles de Bulle.

Chapitre 14

Police du feu

Chapitre 30

Culture

La dépense principale concerne notre participation au financement des cours privés des élèves auprès du Conservatoire. Le nombre fréquentant la structure détermine le coût à la charge des communes.

Chapitre 33

Parcs publics et chemins pédestres

Le budget des frais d'aménagement et d'entretien des sentiers pédestres a été pleinement respecté.

Chapitre 34

Sports

La principale charge de ce chapitre est notre participation à l'association pour la régionalisation des sports en Gruyère.

Chapitre 35

Bâtiment des sociétés

Ce bâtiment est utilisé à sa pleine capacité. L'accueil extrascolaire utilise un étage durant toute l'année ainsi que les salles du rez et du 2^{ème} étage lors de la pause de midi ainsi qu'en fin d'après-midi.

4.SANTE

Chapitre 40

Hôpitaux

Ce chapitre n'appelle aucun commentaire particulier.

Chapitre 41

Etablissements médicaux sociaux (EMS)

Tout comme 2018, les comptes 2019 de l'EMS d'Humilimont présentent un résultat bénéficiaire.

Chapitre 44

Soins ambulatoires

Les charges de ce chapitre sont en ligne avec le budget et représentent une augmentation de 14,22% par rapport aux comptes 2018.

Chapitre 46

Service médical des écoles

Ce chapitre n'appelle aucun commentaire particulier.

Chapitre 47

Contrôle des denrées alimentaires

Ce chapitre n'appelle aucun commentaire particulier.

Chapitre 49

Ambulances

Notre participation à Ambulances du Sud Fribourgeois (Réseau Sud) est en ligne avec le budget et représente une augmentation de 1.15% par rapport aux comptes 2018.

5. AFFAIRES SOCIALES

Chapitre 54

Structures d'accueil de la petite enfance

Il y a là une baisse des charges due aux subventions aux crèches soit parce qu'il y a moins d'enfants placés à la crèche, soit moins de parents bénéficiant des subventions communales.

Chapitre 55

Assurance invalidité

Ce sont des charges liées et nous n'avons aucune maîtrise sur ces dernières.

Chapitre 56

Encouragement à la construction logements

Le subventionnement de l'immeuble à la Perrausa a pris fin en 2019. Nous avons comptabilisé en transitoire les derniers chiffres reçus du service du logement.

Chapitre 58

Aide sociale

Les charges de ce chapitre sont en ligne avec le budget et représentent une augmentation de 1.16% par rapport aux comptes 2018.

6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

Chapitre 62 *Routes communales et génie civil*

Le budget de fonctionnement pour les routes communales et génie civil a été bien respecté en 2019 et nous nous en réjouissons. A relever que les amortissements supplémentaires des années précédentes influencent positivement le poste des amortissements obligatoires de ce chapitre.

Chapitre 64 *Chemins de fers fédéraux*

La vente des cartes journalières CFF est toujours autant appréciée par la population. L'excédent de produits couvre partiellement les frais administratifs.

Chapitre 65 *Trafic régional*

Notre participation aux dépenses cantonales a augmenté en 2019 depuis l'ajout d'un arrêt de bus dans notre commune. Concernant Mobul, les charges sont alignées au budget.

7. PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

Chapitre 70 *Approvisionnement en eau*

Nous pouvons constater qu'en 2019 la consommation d'eau est restée conforme aux chiffres budgétés. Cette situation se reflète tant au niveau des charges que des produits.

L'excédent de produit du chapitre de CHF 4'259.25 a été attribué à la réserve.

Chapitre 71 *Protection des eaux*

Ce poste concerne prioritairement l'exploitation et la charge financière de la STEP de Vuippens. Grâce aux taxes d'utilisation facturées sur l'eau consommée et aux taxes de base et de raccordement, ce chapitre est presque parfaitement équilibré avec un excédent de produits de CHF 352.00 attribué à la réserve.

Chapitre 72 *Ordures ménagères*

Ce chapitre est couvert à 83% par les taxes aux sacs, les taxes individuelles et la facturation aux entreprises. La couverture minimale requise de 70% est bien respectée.

Chapitre 74 *Cimetière*

Ce chapitre n'appelle aucun commentaire particulier.

Chapitre 75 *Correction des eaux*

Ce chapitre n'appelle aucun commentaire particulier.

Chapitre 79 *Aménagement du territoire*

Le budget de ce chapitre a été respecté et n'appelle pas de commentaire particulier.

8. ECONOMIE

Chapitre 80 *Agriculture*

Ce chapitre n'appelle aucun commentaire particulier.

Chapitre 81 *Forêts*

Le stock de bois porté en perte en 2018 a finalement été récupéré en 2019.

Chapitre 83

Tourisme

Ce chapitre n'appelle aucun commentaire particulier.

9. FINANCES ET IMPÔTS

Chapitre 90

Impôts

CHARGES

Le contentieux toujours bien suivi permet d'une part un encaissement plus régulier des créances et d'autre part une récupération des créances par le biais des Offices des poursuites. Face à la population grandissante, cette tâche devient de plus en plus importante. Malgré les efforts fournis et les résultats positifs obtenus, nous sommes tout de même contraints de réaliser des pertes sur débiteurs plus nombreuses. C'est la raison pour laquelle la réserve pour débiteurs douteux « Ducroire » est passée de CHF 140'000.00 à CHF 160'000.00.

RECETTES

Impôts

Comme je l'ai déjà indiqué dans mon introduction, le revenu des impôts 2019 se situe une nouvelle fois au-dessus de nos attentes.

Impôts structurels

Les impôts structurels ont dans leur ensemble été évalués avec une grande prudence. Le revenu de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques représente un surplus de CHF 531'000.00 par rapport au budget, et le revenu sur le bénéfice et les fonds propres des personnes morales un surplus de CHF 48'000.00. La contribution immobilière et l'impôt à la source sont également supérieurs avec un surplus total de CHF 41'000.00.

Impôts conjoncturels

Comme déjà mentionné tout à l'heure, les impôts sur les gains immobiliers, sur les mutations et les prestations en capital sont au-dessus des prévisions, en passant de CHF 540'000.00 au budget à CHF 801'000.00. Ceci est en lien direct avec toutes les transactions immobilières enregistrées dans notre commune en 2019.

Comme nous pouvons le constater sur le graphique présenté, les impôts conjoncturels totaux sont à la baisse par rapport à l'année précédente, la tendance à la baisse constatée à fin 2018 se confirme pour ce qui est de l'impôt sur les gains immobiliers. Ces derniers ont en effet enregistré une baisse de 22.5% par rapport à 2018. L'excellent résultat de l'impôt sur les mutations compense cette baisse.

Finalement, grâce à ces recettes extraordinaires, le chapitre 90 impôts présente une recette supplémentaire de presque CHF 910'000.00.

Chapitre 93

Péréquation financière

Ce chapitre n'appelle aucun commentaire particulier.

Chapitre 940

Gérance de la fortune et des dettes

La dette a généré une charge d'intérêt de CHF 78'000.00, ce qui représente un taux moyen d'environ 0.92%. Les amortissements supplémentaires effectués les années précédentes ont permis de diminuer la part d'amortissements obligatoires.

Les recettes concernent les redevances versées par Gruyère Energie SA pour l'utilisation du domaine public communal ainsi que son dividende sont enregistrés dans ce chapitre.

Chapitre 941

Immeubles du patrimoine financier

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

Ce chapitre concerne principalement le bâtiment administratif et locatif à la rue de la Gruyère 60. Les charges d'entretien n'étant pas très élevées en 2019, ce bâtiment laisse un très bon rendement d'environ CHF 85'200.00. Sa valeur comptable au bilan se monte toujours à CHF 100'000.00, alors que sa valeur réelle est d'environ CHF 1'700'000.00.

Chapitre 942 Terrains et lotissement

Ce chapitre n'appelle aucun commentaire particulier

Chapitre 943 Immeubles du patrimoine administratif

Il s'agit des charges de fonctionnement du bâtiment scolaire et sportif à la route des Monts 14. Les frais sont répartis sur les utilisateurs du bâtiment.

La charge nette du chapitre a quant à elle été réduite grâce au montant total des locations de la salle des combles et de la salle polyvalente, notamment en lien avec les lotos.

Grâce à un prélèvement sur chaque location, une somme de CHF 8'300.00 a été reportée au fonds de réserve. Au 31 décembre 2019, celui-ci s'élève à CHF 49'200.00.

Chapitre 944 Domaines et pâturages

Nous avons encaissé les dernières subventions pour la réfection de la toiture du Patchi d'Amont durant le premier semestre 2019.

Chapitre 99 Autres postes

Comme dit en introduction, les recettes extraordinaires provenant des impôts ont permis d'effectuer des amortissements supplémentaires pour un montant de CHF 696'658.38.

Cette manière de procéder nous permettra de dégager une meilleure capacité d'emprunt et un meilleur autofinancement pour les investissements futurs.

RÉCAPITULATION DES COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2019

Total des produits	CHF	11'188'435.54
Total des charges	CHF	11'169'557.61
Excédent de produits (bénéfice)	CHF	18'877.93

L'EVOLUTION DES CHARGES LIEES CANTONALES ET INTERCOMMUNALES

Pour revenir aux charges liées, leur total se monte à CHF 5'937'000.00 en 2019. Le graphique présenté ce soir est légèrement faussé par les données de l'année 2018. En effet, dans les comptes de 2018, nous avons dû provisionner CHF 520'000.00 pour la caisse de pension de l'Etat. Ce montant a été comptabilisé dans la nature des charges liées. En soit, nous avons enregistré une charge qui n'a pas été payée à qui que ce soit mais qui a été mise en réserve dans notre bilan. De ce fait, nous n'avons évidemment pas une baisse de charges liées cantonales en 2019 mais bel et bien une augmentation de CHF 127'300.00. Ceci représente une augmentation de 4% par rapport à 2018.

Quant aux charges liées intercommunales, elles prennent également de l'ampleur avec une progression de presque 7%, soit un montant de CHF 192'000.00.

COMPTES D'INVESTISSEMENT 2019

Les charges d'investissement les plus importantes en 2019 ont concerné le chantier de l'agrandissement de l'école, les travaux du séparatif Champy, Champ-Bosson et Terreaux, le jardin du souvenir, l'assainissement du câblage électrique et l'informatique à l'école ainsi que la modification d'accès au parking des Monts 14.

Chapitre 29 Administration scolaire

29.503.1 Bâtiment à la route des Monts 4

Depuis le début du projet jusqu'à la fin 2019, la construction de l'école à la route de Monts 4 nous a coûté CHF 3'630'000.00, dont CHF 2'344'352.43 en 2019.

Chapitre 62 Transports et communications

62.501.1 Réfection d'ouvrages

La réfection au chemin de Neyruz a été terminée à fin 2019.

62.501.3 Cheminement piétonnier Champy

L'investissement sera terminé dans le courant 2020.

62.501.4 Aménagement traversée de la localité

Les réunions s'enchaînent avec les ingénieurs et la Commission de l'aménagement du territoire pour mettre en place cet aménagement dès que possible.

Chapitre 71 Protection des eaux

71.501.0 Séparatif Champy, Champ-Bosson, Terreaux

Les travaux du séparatif ont été terminés en fin d'année 2019.

71.501.1 Construction de collecteurs eaux usées

La déviation BEP a été finalisée durant l'année 2019. Le collecteur au secteur Le Brye et route de la Sionge a été reporté pour 2020.

71.501.2 Construction de collecteurs séparatifs

Les collecteurs à la rue de la Roulema et ruelle du Châtelet ont été effectués durant l'année 2019.

Chapitre 74 Cimetière

74.501.0 Jardin du souvenir

Le jardin du souvenir a été mis en place durant l'année 2019. Les derniers travaux ont été effectués dans le courant 2020.

Chapitre 942 Terrains et lotissement

942.501.10 Accès provisoire et signalisation CO

Nous avons encaissé le 50% des frais de 2018 que le CO nous devait à hauteur d'environ CHF 200'000.00 en 2019. Le reste du compte d'investissement a été reporté pour l'année 2020.

Chapitre 943 Immeubles du patrimoine administratif

943.501.141 Modification accès parking Monts 14

La modification extraordinaire du parking à l'école aux Monts 14 a été effectuée avec succès durant l'été 2019, et nous sommes bien en dessous du budget voté. Les retours ont été et sont très positifs quant à cette mesure prise par la commune.

943.503.0 Bâtiment à la route des Monts 14

Le remplacement du câblage informatique à l'école aux Monts 14 a été effectué avec succès durant l'année 2019, et nous sommes légèrement en dessous du budget voté.

ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31.12.2019

Les engagements hors bilan se rapportant aux investissements de l'AIS (Association intercommunale du bassin Sionge) et du CO de la Gruyère, ainsi qu'à notre part sociale à la Banque Raiffeisen représentent au 31.12.2019 une somme de **CHF 6'423'128.00**, répartis sur environ 20 ans. Ces éléments sont très importants et pris en compte dans la planification financière communale.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2019

Avec les différentes opérations réalisées en 2019, le bilan de la commune est passé de CHF 13'949'989.00 à CHF 20'250'476.97. La dette a augmenté de 10.42% en passant de CHF 7'652'200.00 au 1^{er} janvier 2019 à CHF 8'449'760.00 au 31 décembre 2019. Les nouvelles valeurs à l'actif prennent en compte les investissements réalisés durant l'année mais aussi les amortissements obligatoires effectués.

PROPOSITION DE BOUCLEMENT

Au terme de l'exercice, le résultat représente un bénéfice de CHF 18'877.93 et la fortune communale s'établit donc à CHF 1'207'064.69.

Vous avez toutes et tous en votre possession, le rapport de révision des comptes 2019 dûment approuvés et trouvés conformes par le bureau de la fiduciaire BDO. »

M. le Président remercie Mme la Vice-Syndique et M. le Syndic pour leurs interventions et passe la parole à Mme Florence Pasquier pour le rapport de la Commission financière.

3.2. RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs,

Conformément à son mandat, la Commission financière a tenu sa séance le 5 mai 2020 afin de prendre position sur les comptes 2019 et sur le rapport de l'organe de révision. Cette réunion s'est faite par vidéoconférence et elle a accueilli Monsieur Steeve Uldry, élu lors du dernier Conseil général du 10 décembre 2019, si bien qu'elle se trouve à nouveau au complet avec 5 membres. La Commission financière était accompagnée de M. Stéphane Schwab, syndic, de Mme Catherine Beaud, responsable des finances, de M. Nicolas Wolleb, secrétaire, et Mme Gentridë Huruglica, caissière. Ces personnes ont répondu à l'ensemble des questions de la Commission financière et nous les remercions pour leur disponibilité.

Conformément à la législation en vigueur, le rapport de la fiduciaire BDO SA à Fribourg concernant l'audit des comptes annuels de la commune de Riaz (bilan, comptes de fonctionnement et comptes des investissements) et daté du 27 avril 2020 contient :

- 1. des indications attestant de son indépendance ;*
- 2. des indications sur les personnes qui ont dirigé la révision et leur qualification ;*
- 3. un avis sur le résultat de la révision ;*
- 4. une recommandation d'approuver les comptes annuels.*

La Commission financière doit prendre position, à l'attention du Conseil général sur le rapport de l'organe de révision précité. Nous avons ainsi pris connaissance dudit rapport et constatons que tous les éléments contrôlés concordent parfaitement avec la comptabilité communale.

En ce qui concerne les comptes de fonctionnement, l'ensemble des variations constatées par rapport au budget 2019 ainsi que par rapport aux comptes 2018 ont fait l'objet de commentaires appropriés à notre attention. Nous avons constaté que la différence du stock de bois de déchiquetage retrouvée a bien été comptabilisée dans les revenus des forêts pour CHF 18'340.65. Nous remercions le Conseil communal pour le résultat fructueux de ses recherches.

Pour ce qui se rapporte aux comptes d'investissements, les montants des travaux effectivement réalisés en 2019 sont globalement conformes aux engagements prévus dans le budget. Quant aux investissements non réalisés, les explications idoines nous ont également été fournies.

La Commission financière a constaté avec satisfaction que le résultat de l'exercice 2019 des comptes de fonctionnement présente un excédent de produits de CHF 18'877.93, après toutefois des amortissements supplémentaires de CHF 696'658.38, ce qui représente un bénéfice brut de CHF 715'536.31, alors que le budget 2019 prévoyait un déficit de CHF 416'620.00, ce qui représente une différence de plus de CHF 435'000.00 (ou plus de CHF 1'132'000.00 en tenant compte des amortissements supplémentaires).

Cette importante différence s'explique essentiellement par :

- 1. des impôts sur les mutations de CHF 219'000.00 plus élevés que ceux budgétés ;*
- 2. des rentrées nettement plus importantes qu'espérées concernant l'impôt sur les personnes physiques, soit CHF 480'000.00 d'impôts de plus sur le revenu, la fortune et à la source ;*
- 3. des rentrées fiscales des personnes morales sur le bénéfice et les fonds propres pour CHF 47'000.00 plus élevées ;*
- 4. quant aux impôts sur les prestations en capital, ils sont de CHF 55'000.00 plus élevés que le budget mais en baisse de CHF 47'000.00 par rapport aux comptes 2018 ;*
- 5. et les amortissements obligatoires sont de CHF 100'000.00 plus bas que prévu à cause des amortissements supplémentaires effectués durant les années antérieures et d'actifs déjà entièrement amortis.*

Ce très bon résultat est aussi la conséquence d'une bonne maîtrise des charges de fonctionnement ainsi que des investissements votés pas encore tous réalisés, ce qui signifie que les intérêts et amortissements y découlant ne chargent pas encore les comptes.

La Commission financière en déduit que le budget 2019 était très prudent, mais elle est consciente que ces rentrées fiscales sont toujours très difficiles à anticiper, car de nombreux paramètres sont très difficiles à prévoir comme l'évolution de la population riazoise ou la gestion des affaires immobilières car elles dépendent d'acteurs tiers.

La prudence reste de mise car des événements imprévus tels que la crise du coronavirus Covid-19 peuvent avoir un impact non négligeable sur la santé financière de la commune.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission financière recommande au Conseil général d'accepter les comptes tels que présentés et d'en donner décharge à tous les organes concernés.

Nous profitons de l'occasion pour relever la bonne tenue des comptes communaux par l'administration communale sous la responsabilité de Mme Huruglica et M. Wolleb et pour remercier le Conseil communal pour sa compétence et son engagement pour gérer au mieux les deniers publics.

Enfin, nous souhaitons remercier le Conseil communal pour la clarté de ses explications et de ses présentations lors de ce Conseil général. »

M. le Président remercie Mme Pasquier et lui donne à nouveau la parole pour un complément au rapport de la Commission financière.

« N'ayant pas tous le même point de vue sur le chapitre de la police du feu, nous utilisons l'art. 57 al. 2 du Règlement du Conseil général, qui dit : « Lorsque qu'une proposition minoritaire obtient les deux cinquièmes des voix, la minorité des voix peut désigner un rapporteur pour soutenir sa proposition devant le Conseil général ».

Le chapitre de la police du feu doit s'autofinancer et s'équilibrer. Depuis plusieurs années, les attributions à la réserve sont importantes, soit :

- CHF 16'632.30 en 2016 ;*
- CHF 34'204.95 en 2017 ;*
- CHF 21'813.60 en 2018 ;*
- CHF 53'258.75 en 2019.*

La réserve se monte au 31.12.2019 à plus de CHF 140'000.00, alors que les rentrées des taxes non-pompier se montent à CHF 138'000.00 en 2019. S'il n'y a pas de charges supérieures prévues ces prochaines années, il n'y a pas de raison de continuer à encaisser autant et accumuler des réserves qui ne se justifient pas.

C'est pourquoi, nous demandons au Conseil communal d'analyser les charges futures de la police du feu et d'adapter à la baisse la taxe annuelle dès l'année prochaine, en fonction des besoins réels.

Les comptes 2019 ont été unanimement acceptés par la Commission financière, cette intervention d'une minorité est une demande d'analyse en prévision du budget 2021. Je vous remercie pour votre attention. »

M. le Président remercie à nouveau Mme Florence Pasquier pour son intervention et ouvre la discussion sur les comptes de fonctionnement 2019.

3.3. APPROBATION DES COMPTES ET DU RAPPORT DE GESTION

À l'ouverture de la discussion, M. Julien Tercier souhaite intervenir au nom du groupe PLR.

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,

Au nom du groupe PLR, j'ai le plaisir de m'exprimer sur les comptes 2019. Ces comptes ont été discutés en séance de groupe, avec notamment nos 2 représentants de la Commission financière. Nous n'avons pas eu de questions critiques ou d'éléments ouverts. Le rapport remis avec les explications nous a également donné satisfaction.

Ainsi, nous n'allons pas répéter tous les éléments apportés dans le rapport de la Commission financière.

Nous nous réjouissons de ces bons résultats. Nous soutenons la démarche proposée en particulier avec des temps plus compliqués qui s'annoncent, cette fois avec des éléments non prévus qui vont fortement nous impacter dans nos finances, également au niveau communal.

Comme nous l'avons déjà signalé par le passé, avec des sommes conséquentes et validées pour les investissements futurs, nous souhaitons vraiment pour la séance du budget avoir la vue globale des investissements/crédits reportés, ceci pour assurer la transparence. Merci d'ailleurs pour le rétrospectif de ce soir.

Nous tenons à féliciter le Conseil communal pour les efforts et la bonne tenue du budget, nous vous remercions, ainsi que l'administration, pour le travail accompli.

Sur ces considérations, le groupe PLR propose d'accepter les comptes 2019. Merci de votre attention. »

M. le Président passe ensuite la parole à Mme Anne Favre-Morand.

« Le groupe PS et Indépendants n'a pas d'intervention particulière et suit la Commission financière qui a étudié le dossier. »

Au nom du groupe UDC, M. Francis Dupré souhaite également intervenir.

« Pour le groupe UDC, il n'y pas d'intervention particulière. Nous acceptons les comptes tels que présentés.

M. Dominique Magli, au nom du groupe PDC, prend ensuite la parole.

« Le groupe PDC accueille ce résultat avec plaisir et remercie le Conseil communal de son sérieux dans la tenue des comptes. Il propose de voter positif. »

La parole n'étant plus demandée, M. le Président annonce le vote sur les comptes et leur bouclage dans leur ensemble.

VOTE	
Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, les comptes, le rapport de gestion et le bouclage 2019 de la commune de Riaz.	

M. le Président remercie les membres du Conseil général pour leur confiance envers la Commission financière, l'administration et le Conseil communal et passe au point 4 de l'ordre du jour « Élection du/de la Président-e du Conseil général.

4 ÉLECTION DU/DE LA PRÉSIDENT-E DU CONSEIL GÉNÉRAL

M. le Président poursuit la séance en procédant à l'élection du/de la Président/e du Conseil général pour la prochaine période.

Il rappelle le tour des présidences durant la législature 2016-2021 décidé par les chefs de groupes avant la séance constitutive du 26 avril 2016. Pour rappel, le tour décidé est le suivant :

2016	→	groupe PLR
2017	→	groupe PS et Indépendants
2018	→	groupe UDC
2019	→	groupe PDC
2020	→	groupe PLR.

Conformément à l'art. 46 al. 1bis de la LCo, si le nombre de candidats est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir, tous les candidats sont élus tacitement à moins qu'un scrutin de liste ne soit demandé par un cinquième des membres présents.

Aussi, conformément au tour instauré, la parole est donnée à M. Julien Tercier pour le groupe PLR.

« Le groupe PLR propose la candidature de Madame Sophie Moura pour la présidence du Conseil général, pour cette dernière année de législature.

Madame Moura est installée depuis 16 ans à Riaz et âgée de 42 ans. Elle a passé son enfance à Le Pâquier. Après y avoir effectué sa scolarité obligatoire, elle a poursuivi ses études à l'Ecole Normale de Fribourg pour y obtenir un diplôme d'enseignement primaire. Elle a ensuite enseigné pendant 3 ans à Genève avant de revenir dans sa Gruyère natale où elle enseigne depuis plus de 15 ans dans des classes de 7-8H à Bulle. Sa vie professionnelle va d'ailleurs prendre une nouvelle dimension puisqu'elle a été nommée récemment adjointe de la responsable d'établissement de la Condémine à Bulle, poste qu'elle va occuper à partir du 1^{er} août 2020.

Madame Sophie Moura est également engagée dans différentes organisations et dans la politique régionale et cantonale. Elle s'engage volontiers dans bon nombre de manifestations locales, tant comme bénévole ou comme membre de comité d'organisation (girons de jeunesses, fête fédérale des accordéonistes et autres). Depuis 2001, elle siège également au Conseil d'administration de la Banque Raiffeisen Moléson.

Dès qu'elle en a l'occasion et à toute saison, Madame Sophie Moura parcourt les montagnes, plus spécialement les Préalpes fribourgeoises qu'elle affectionne tant et d'où elle puise son énergie, sa motivation et ses valeurs.

Je suis persuadé que Madame Moura contribuera à la continuation de la bonne marche de notre Conseil général, pour aller de l'avant, trouver des solutions et participer à l'évolution de notre commune et de notre région. Merci pour votre attention. »

M. le Président remercie M. Tercier pour son intervention.

La parole n'étant pas demandée, il déclare, conformément à l'art. 46 al. 1bis de la LCo, Mme Sophie Moura élue à la présidence du Conseil général jusqu'aux élections communales du printemps 2021.

M. le Président félicite Mme Moura pour son élection et lui passe la parole pour son discours.

*« Monsieur le Président du Conseil général,
Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,*

Quel honneur vous m'avez fait ce soir en m'offrant la possibilité de présider cette assemblée pour cette fin de législature. Je vous remercie chaleureusement pour la confiance témoignée et soyez assurés que je mettrai toute l'énergie, la motivation et les compétences nécessaires que cette fonction requiert.

Je tiens également à remercier toutes celles et ceux qui ont œuvré pour rendre possible cette séance dont les conditions sont quelque peu spéciales.

En effet, qui aurait imaginé lors de notre dernière séance en décembre 2019, que la prochaine serait soumise à des exigences sanitaires strictes allant du placement nominatif de chaque membre, de salutations réduites à leur plus simple forme ou de l'annulation de la verrée de fin de séance ?

Qui aurait cru qu'un virus, invisible à l'œil nu, puisse engendrer une pandémie mondiale entraînant un changement radical de notre mode de vie et bouleversant l'économie planétaire ?

Cette période extraordinaire a exigé de notre part une adaptation rapide et une refonte totale de notre fonctionnement. Ainsi, nos habitudes se sont vues remanier et ont laissé place à de nouveaux

comportements : se saluer d'un coup de coude, communiquer à travers des panneaux transparents, nous désinfecter les mains en entrant dans les commerces ou encore disposer d'un masque de protection.

De nouveaux mots sont également apparus dans notre langage. Ainsi, nous sommes tous devenus experts en « distanciation sociale », pouvant rapidement évaluer ce que représente 1 mètre et ainsi former une figure géométrique lorsqu'un groupe se réunit. Nous avons également appris qu'une « solution hydro-alcoolique » ne serait pas le nouveau cocktail à siroter sur la plage cet été et qu'il était inutile d'utiliser de la « Chloroquine » pour assaisonner nos grillades.

Cependant, d'autres mots, certes pas nouveaux ceux-ci, mais certainement trop souvent oubliés, ont refait leur apparition :

- « PROXIMITÉ » :

Jamais l'interdiction de nous rapprocher, n'aura autant mis en lumière l'importance de celle-ci que ce soit avec nos familles, nos amis ou nos voisins. Et que dire de nos commerces qui, tout au long de la crise, n'ont cessé de fonctionner pour assurer notre bien-être. Aujourd'hui, n'oublions pas de leur rendre la pareille en achetant local et en repensant nos habitudes de consommation.

- « SOLIDARITÉ » :

Ces dernières semaines, nous avons vu naître de nombreux élans de solidarité engendrés par cette crise sanitaire. Combien de services rendus à l'égard de personnes à risque ou dans le besoin, par des associations ou des particuliers ? Cette solidarité fut intergénérationnelle à l'image de la jeunesse de notre village qui s'est immédiatement mise à disposition d'une frange de la population plus âgée et fragile. Quel bel exemple !

Et enfin,

- « AUTHENTICITÉ » :

Que ce soit dans nos relations, nos rapports avec les autres, nos comportements ou nos habitudes, ce virus aura eu le mérite de remettre nos vies en question, de nous rappeler d'où nous venons et, je l'espère, de ramener nos existences vers un chemin qui se voudra plus simple et plus authentique.

« Proximité, solidarité, authenticité » : Ces mots font partie de mes valeurs et c'est sous leurs signes que je souhaite placer cette présidence.

Je désire également que la bonne collaboration entre le Conseil communal et les différents groupes politiques se poursuive pour le bien, avant tout, de notre commune et de nos concitoyens.

A toutes et à tous, je réitère mes sincères remerciements pour cette élection. Etant donné les circonstances, nous ne pourrons pas partager le verre de l'amitié mais le cœur y est et j'ose espérer que cela pourra se faire lors de notre prochaine séance.

Merci pour votre attention et bonne suite de séance ! »

M. le Président remercie Mme Moura pour son allocution et passe au point suivant de l'ordre du jour

5 ÉLECTION DU/DE LA VICE-PRÉSIDENT-E DU CONSEIL GÉNÉRAL

M. le Président poursuit avec l'élection du/de la Vice-Président/e du Conseil général pour la période 2020-2021. Selon les chefs de groupes, la vice-présidence revient au groupe PS et Indépendants.

Au nom du groupe PS et Indépendants, Mme Anne Favre-Morand intervient en ces mots :

« Le groupe PS & Indépendants a le plaisir et la chance de proposer au poste de vice-président du Conseil général, Monsieur Frédéric Blanc.

Frédéric a passé son enfance en-dessous de la chapelle du Dah à Estavannens. Il vit à Riaz depuis 14 ans déjà. Encore trentenaire, il est marié et papa de deux jeunes enfants de 8 et 4 ans.

Il est ingénieur en électronique et officie comme support technique client chez Meggit.

Cet amoureux de la nature, de la lecture et des voyages est hyperactif et partage son temps entre sa famille, son travail, ses loisirs et ses amis.

Très habitué à la vie associative, il a présidé et/ou participé à des nombreux comités et est de plus président de la Commission de la culture, des sports et des générations. »

M. le Président remercie Mme Anne Favre-Morand pour son intervention.

La parole n'étant pas demandée et conformément à l'art. 46 al. 1bis de la LCo, il déclare M. Frédéric Blanc élu à la vice-présidence du Conseil général jusqu'à la fin de la législature 2016-2021.

M. le Président félicite M. Blanc pour son élection et lui souhaite beaucoup de satisfaction durant son année de vice-présidence. Il passe ensuite au point 6 de l'ordre du jour « Approbation des statuts d'Option Gruyère Association Intercommunale pour la culture, l'enfance et la jeunesse en Gruyère ».

6 APPROBATION DES STATUTS D'OPTION GRUYÈRE ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR LA CULTURE, L'ENFANCE ET LA JEUNESSE EN GRUYÈRE

Pour ce point, il cède la parole à M. Nicolas Wyssmueller ainsi qu'à M. Sébastien Lauper, représentants du comité d'Option Gruyère, pour des explications détaillées.

M. Nicolas Wyssmueller débute la présentation.

*« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Bonsoir !*

C'est un plaisir d'être un moment parmi vous durant votre Conseil général. Permettez-moi en préambule de vous transmettre les salutations de M. Patrice Brocard, Préfet, qui devait venir à notre place. Vous voyez pour remplacer M. le Préfet, il faut être deux pour avoir une certaine conviction. Il nous a proposé à Sébastien et moi-même de venir puisque j'étais dans la jeunesse du projet d'Option Gruyère comme chargé du dicastère. C'est maintenant mon collègue Sébastien qui vous expliquera un petit peu le futur de cette association. Vous avez reçu les statuts de la nouvelle association d'Option Gruyère et également un message. Il faut savoir que depuis plus de deux ans le comité de l'association actuelle saison culturelle CO2, c'est rendu compte que la structure de l'association devenait un petit peu obsolète et ne correspondait plus à la réalité ainsi qu'aux qualités actuelles de l'enfance, de la jeunesse et de la culture. En effet, l'association actuelle est une association au sens des articles 60 et suivants du code civil et ce n'est pas une association intercommunale au sens de la loi sur les communes.

D'autre part, l'élément déclencheur qui nous a fait aussi longuement travailler pour mener à mieux le projet, ce sont les subventions cantonales dédiées à la culture. Vous savez le canton a pour mission de défendre et de subventionner la création culturelle. Les communes ont plutôt comme mission de l'animation culturelle qui sont deux éléments différents.

Mais ce qui nous a impressionné, ce sont les subventions cantonales pour la création culturelle dans l'ensemble du canton qui sont distribuées à raison d'environ 85 % autour de Fribourg et en Ville de Fribourg. Les 15 % restants sont pour les autres districts dont nous faisons partie. Ils nous semblaient important aujourd'hui de défendre notre place dans le sud du canton. Vous le savez comme moi qu'il y a un très grand nombre d'artistes, de musiciens, des sociétés locales très actives au niveau culturel, etc. Vous le savez aussi que des chœurs mixtes, des fanfares, des troupes de théâtres, des jeunesses, et autres méritent d'être soutenus autant que les créations à Fribourg.

Ce sont ces deux premiers éléments juridiques d'une part et que nous pouvons appeler un déséquilibre. J'ai presque envie de dire injuste. Cela nous a mené à défendre le projet Option Gruyère et à le mettre en place depuis deux ans.

Ce projet était d'abord basé sur l'aspect culturel et ensuite sur les systèmes de financement des crèches, du travail autour de la promotion de la jeunesse, la prévention, l'animation qui deviennent de plus en plus nécessaires. La seule association culturelle intercommunale est CO2. Au niveau de l'enfance et la jeunesse, on n'a pas vraiment d'esprit collaboratif, de structure juridique au niveau global à part le financement des crèches, l'ARG ou le comité de l'ARG. Ainsi, pour nous le fait d'élargir cette association à l'enfance et à la jeunesse est aussi un pas de plus vers le futur. Cela représente un investissement à très long terme et je laisserai mon collègue s'exprimer de manière plus détaillée sur les différents objectifs de l'association.

Vous allez certainement vous dire mais qu'est-ce ça va nous rapporter à nous Riazois. La question est bien sûr légitime. Dans le futur à long terme, cela vous rapportera la possibilité de bénéficier évidemment des retours de cette association à travers le budget qui est dévolu avec la possibilité de subventionner de manière différente des projets riazois. Vie-à-Riaz est aussi une association culturelle chez nous qui pourrait être aidée et bien entendu tous les projets liés à la culture, à l'enfance et à la jeunesse de votre commune.

On dit souvent que la culture coûte énormément d'argent, vous avez raison ça coûte. Toutefois, quand je vais changer les pneus de ma voiture, je dois dire que cela coûte aussi. Selon les dernières études faites par le canton du Valais en 2015-2016, un franc investi dans la culture rapporte jusqu'à six francs. Aujourd'hui, c'est un domaine qui coûte au sens comptable du terme mais qui rapporte un chiffre d'affaire annuel. Ces études ont été organisées au niveau cantonal et génère un milliard trois-cents millions de chiffre d'affaires.

Pour nous et pour vous, c'est important d'adhérer à cette nouvelle association Option Gruyère et de miser sur le futur pour nos associations, nos enfants et nos jeunes. Je laisse maintenant la parole à Sébastien pour vous donner quelques compléments de détails. »

M. Sébastien Lauper prend la parole.

« Merci Monsieur Wyssmueller ! Pour ma part, je vais vous parler plutôt de la projection et des objectifs d'Option Gruyère.

Quelle volonté de créer un réseau d'échange et de synergie pour la culture, l'enfance et la jeunesse dans une approche gruérienne. Elle permettra à une région d'avoir une vision, de développer un cadre pour une politique commune qui réponde aux enjeux actuels afin de développer le sentiment d'appartenance à sa région, d'échanger et de coopérer entre les différents secteurs économique, tourisme, sport ou social, de faciliter l'accès à une culture de service de fusion national voire international et d'impliquer l'enfance et la jeunesse dans des réflexions de sociétés. La Gruyère est une région qui possède une jeunesse dynamique, une culture riche et des acteurs culturels de qualité. Comment valoriser une région à travers de ses acteurs, sa jeunesse et sa culture ? L'objet est inscrit dans l'avenir. Nous sommes responsables de ce que nous

laissons à nos enfants. Elle permettra d'égaliser notre possible des projets d'envergure. Elle assurera l'élaboration de l'harmonisation de la politique tarifaire dans les crèches.

Bulle possède son propre service de la jeunesse et de la culture avec sa propre politique. Option Gruyère existe pour valoriser une région, La Gruyère. L'enveloppe budgétaire est de CHF 610'000.00 avec des participations projetées à CHF 10.00 par habitant. Je ne veux pas faire des comparaisons mais je veux uniquement vous donner des exemples sur d'autres communes qui se sont rassemblées, à l'exemple de l'Agglo Fribourg, 10 communes, 80'000 habitants donc un peu plus conséquent que la Gruyère et on parle de CHF 30.00 par habitant. Si on part sur le canton de Vaud, on a la Saison Culturelle de Riviera avec 10 communes et également 80'000 habitants, on est dans un même ordre de grandeur avec un montant de CHF 46.50 par habitant. Ce n'est pas comparable, on est sur un autre canton et les fonctionnements sont différents mais un petit exemple est intéressant au niveau des chiffres. Nous espérons sincèrement qu'elle permettra de valoriser notre région, de répondre aux enjeux de notre époque et plus particulièrement de demain. Je vous remercie pour votre attention et nous restons à votre disposition si vous avez des questions ou des remarques. »

Au nom du Conseil général, M. le Président remercie MM. Wyssmueller et Lauper d'avoir consacré du temps pour ces explications et cède la parole aux membres du Conseil général pour des questions ou autres.

Au nom du groupe PDC, M. Dominique Magli intervient en ces termes : *« Le PDC accepte ces statuts et est content de participer à l'aide des jeunes et des jeunes parents. C'est un beau projet d'avenir pour toute la Gruyère moderne. »*

M. le Président passe ensuite la parole à M. Francis Dupré.

*« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et généraux,*

Le groupe UDC a analysé cet objet d'une manière très attentive et plusieurs éléments ont été relevés, tout d'abord sur le fond. Il nous semble que les informations reçues à ce jour sont un peu précipitées pour que nous prenions une telle décision ce soir.

Les points suivants ont suscité réflexions au sein de notre groupe.

Accueil extrafamilial ; crèches

Dans votre proposition de statuts, vous évoquez l'accueil extrafamilial de jour. Les crèches, à notre connaissance, sont indépendantes et se gèrent elles-mêmes. L'ARG s'est proposée, il y a quelques années, d'élaborer un règlement uniforme à toutes les crèches du district. Seules quelques-unes d'entre elles suivent ce règlement, mais de loin pas toutes. Selon renseignements pris, les crèches ne veulent pas créer ou être affiliées dans une nouvelle association, vu qu'elles sont déjà affiliées à l'association fribourgeoise des crèches. Le bon sens voudrait que toutes les crèches gruériennes soient sur la même longueur d'onde, avant de les insérer dans un projet dont elles n'ont apparemment ni envie, ni besoin. Nous invitons l'ARG et les protagonistes d'Option Gruyère, à clarifier la situation et à obtenir le consensus avec les directions des crèches avant de voter les statuts.

Salle CO 2

Nous relevons également qu'Option Gruyère met un accent prononcé sur la salle CO2. Nous tenons à relever que cette salle est magnifique pour les concerts et les spectacles. Or, nous regrettons toutefois, que les sociétés de la région ne puissent plus se permettre d'y réaliser une soirée ou un week-end de représentations. En effet, la salle CO2 avait été présentée aux communes de la Gruyère, comme étant ouverte aux sociétés villageoises qui n'auraient pas la possibilité de présenter leur spectacle dans leur salle communale trop exigüe. Avec la participation financière de leur commune, les sociétés de village pouvaient

bénéficier d'un tarif préférentiel de la part du CO2. Cela s'est produit à de nombreuses reprises durant les premières années d'exploitation : public et sociétés en étaient ravis.

Actuellement, cette salle devient malheureusement inaccessible aux sociétés villageoises, car les conditions générales ont été modifiées, si bien que les charges sont telles, qu'il est difficile de budgétiser une ou des représentations pour une société.

Est-ce que cette problématique sera prise en compte et la location de la salle CO2 sera réadaptée pour nos sociétés villageoises ?

Financement

Sur le plan financier, nous avons bien noté qu'à court terme, cela représentera une obligation annuelle d'environ CHF 50'000.00 pour notre commune. Le climat sanitaire incertain dû au Covid-19, nous a laissé de fortes conséquences émotionnelles et financières. Pour beaucoup d'entre eux, les contribuables ont vu leur salaire diminuer à 80 voire 70 %. De plus, pour un grand nombre d'entreprises, le déconfinement actuel ne va pas réparer les pertes subies et les années à venir vont être difficiles financièrement. D'ailleurs, la Confédération et les Cantons ont ouverts largement leurs bourses pour limiter les dégâts. Les spécialistes prédisent une nouvelle vague du COVID-19 pour l'automne prochain. Nous espérons que celle-ci ne va évidemment pas se produire, mais les dernières nouvelles ne sont pas très optimistes. La prudence est donc de mise, ce d'autant que nos communes doivent et devront faire face à une augmentation probable des personnes à charge et à une diminution des recettes.

Structure

La structure d'Option Gruyère présentée au travers des statuts, comporte à nos yeux des zones d'ombres ou non définies, dues à la complexité du projet. Qu'en est-il, par exemple, du nombre d'emplois fixes qui seront créés par l'association ?

Conclusion

En conclusion, le groupe UDC trouve précipité votre demande d'approbation des statuts ainsi que le financement de l'association intercommunale Option Gruyère. Nous demandons donc expressément de geler ce projet et d'en reporter le vote. Merci pour votre écoute. »

Au nom du groupe PLR, M. Julien Tercier souhaite également intervenir.

« Lors de sa séance de groupe, le groupe PLR n'a pas eu de remarque particulière sur cet objet et a émis un préavis favorable. »

M. Frédéric Blanc, au nom du groupe PS et Indépendants, prend ensuite la parole

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers,

Merci M. Wyssmueller et M. Lauper pour votre présentation.

Nous saluons la création de cette association. L'implication de la jeunesse dans un réseau régional est primordiale.

Nous avons remarqué par contre l'absence de l'Accueil Familial de Jour de La Gruyère dans cette association. Avec près de 800 enfants placés en Gruyère, elle est autant importante que les crèches et pourrait peut-être avoir sa place ici.

Malgré cela le préavis du groupe socialiste et indépendant est positif.

J'aimerais également ajouter, en tant que président de la Commission culture, sport et générations que la commission est à disposition du Conseil communal pour alimenter cette association ou donner un éventuel préavis sur des sujets discutés lors des séances intercommunales. »

M. le Président donne ensuite la parole à M. Lauper pour une réponse.

« Par rapport à la crèche et l'ARG, on ne va pas forcément répondre à la première question relative à l'ARG, cependant nous pouvons rapporter cette question aux personnes concernées. »

M. Wyssmueller prend également la parole pour répondre.

« Est-ce qu'il faut créer des statuts pour pouvoir avancer ou est-ce qu'on fait d'abord avancer les choses puis ensuite on fait les statuts ? On a réfléchi aux diverses solutions et ils nous semblaient plus favorables d'avoir une structure juridique. Vous avez raison, il y a encore des interrogations. Le but pour les crèches est d'avoir une nouvelle base légale, d'harmoniser des conditions de subventionnement et d'avoir une référence unique pour l'ensemble des crèches. Cela était également un vœu lors de la création de cette nouvelle association.

On s'est dit puisque qu'on va enfin créer une nouvelle base légale pour le domaine culture profitons d'insérer l'enfance et la jeunesse dans nos statuts. Tout n'est pas encore mis en place évidemment parce qu'on travaille pour essayer de répondre à vos interrogations. »

M. Sébastien Lauper souhaite ajouter des compléments d'information.

« Au sujet du coût de location de la salle CO2, les coûts sont effectivement assez importants pour une société locale. Les prix sont toutefois préférentiels pour les sociétés locales par rapport à la réalité des coûts d'engagement d'une salle pour une soirée. Ces coûts sont importants mais vous avez une prestation professionnelle que ça soit au niveau de l'éclairage, du son ou de l'accueil. Vous avez une infrastructure professionnelle et cela a aussi un coût. Je peux rapporter ce souci afin que les tarifs soient améliorés pour les sociétés locales. On a déjà eu une discussion dans ce sens-là lors du dernier comité cependant je peux rapporter cette remarque. »

Au niveau des emplois, M. Wyssmueller indique que pour le moment l'association se constitue et qu'il faudrait un coordinateur culturel régional à plein-temps pour aider les acteurs culturels à mettre sur pieds leur projets, à savoir les aider pour une demande de subventionnement, un dossier de sponsoring, une organisation technique et autres. En principe, le poste serait à pourvoir pour le 1^{er} janvier 2021.

Parfois les acteurs culturels de la région se plaignent parce ils n'arrivent pas à mettre sur pied des grands projets. M. Lauper explique que cette situation est due à un manque de structure professionnelle afin d'obtenir des soutiens du canton.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, M. Daniel Blanc souhaite donner la position du Conseil communal.

« Le Conseil communal vous recommande d'accepter l'adhésion à cette association et d'approuver ses statuts. »

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et souhaite une excellente fin de soirée à M. Nicolas Wyssmueller ainsi qu'à M. Sébastien Lauper. Il passe ensuite au vote.

VOTE

Le Conseil général accepte à la majorité par 21 voix, 5 contre et 2 abstentions, les statuts d'Option Gruyère, association intercommunale pour la Culture, l'Enfance et la Jeunesse en Gruyère, tels que précisés dans le document soumis, en vue de leur entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

M. le Président rappelle que la décision de constitution d'une association de communes ou d'adhésion à une telle association est soumise au référendum facultatif, conformément à l'art. 107 du Règlement du Conseil général.

7 APPROBATION DES MODIFICATIONS DES STATUTS DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE LA GRUYÈRE

M. le Président cède la parole à M. le Syndic pour ce point.

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Lors de l'Assemblée des délégués de l'Association régionale la Gruyère du 21 novembre 2019, les délégués ont approuvé la poursuite de l'alimentation financière du Fonds régional d'investissement de l'ARG jusqu'en 2036 à hauteur de CHF 750'000.00 par année (art. 21) ainsi que quelques corrections de « toilettage » aux statuts.

L'entrée en vigueur des nouveaux statuts est fixée au 1^{er} janvier 2021 afin de respecter l'échéance à fin 2020 de l'article 21. Cela ne représente en l'état pas de charge financière supplémentaire pour la commune.

Le Conseil communal invite dès lors le Conseil général à approuver les statuts modifiés de l'Association régionale la Gruyère. »

M. le Président remercie M. le Syndic pour son introduction.

Personne n'ayant de remarque ou de question, M. le Président soumet cet objet au vote.

VOTE

Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, les modifications des statuts de l'Association Régionale la Gruyère, telles que présentées, en vue de leur entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

8 PROPOSITION DE M. PATRICE GREMAUD « ADAPTATION DU RÈGLEMENT COMMUNAL DU CIMETIÈRE » – DÉCISION DE TRANSMISSION AU CONSEIL COMMUNAL

Le Bureau du Conseil général a déclaré recevable quant à sa qualification formelle la proposition de M. Patrice Gremaud relative à une adaptation du règlement communal du cimetière. Le Bureau a par conséquent émis un préavis favorable pour la transmission de la proposition au Conseil communal.

L'auteur de la proposition n'ayant rien à ajouter, M. le Président passe aussitôt la parole à M. le Syndic qui souhaite donner la position actuelle du Conseil communal à ce sujet.

« En préambule, le Conseil communal a anticipé la transmission et a déjà consulté les services cantonaux. De ce fait, le Conseil communal a eu une discussion et je peux déjà vous informer qu'il ne voit pas d'objection à une modification du règlement. Il vous fera parvenir sa décision ainsi que sa proposition de modification du règlement du cimetière lors d'une prochaine séance. »

Personne ne souhaitant intervenir, M. le Président procède au vote.

VOTE

Le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 28 voix, la transmission au Conseil communal de la proposition déposée par M. Patrice Gremaud relative à l'adaptation du règlement communal du cimetière.

9 INFORMATION SUR L'ÉTAT ACTUEL DU PROJET DE L'ÉCOLE À LA ROUTE DES MONTS 4

M. le Président passe à nouveau la parole à M. le Syndic pour la présentation de cet objet.

« **BÂTIMENT A** la nouvelle construction se trouvant au Sud

Avancement du chantier

A l'intérieur, les plafonds et les revêtements de sol sont en grande partie terminés. L'ossature et les cloisons en bois, quant à elles disparaissent petit à petit derrière les panneaux de finition. Les revêtements en panneaux 3-plis laissent place à une ambiance chaleureuse.

A l'extérieur, les travaux en façade touchent à leur fin. Les travaux d'isolation de la toiture B et D et la pose de la verrière sur la toiture B sont en cours de réalisation. Les échafaudages seront démontés à la suite des travaux de végétalisation de la toiture A. Les travaux des aménagements extérieurs débuteront mi-août.

BATIMENT E déjà existant se trouvant au Nord

Avancement du chantier

A défaut du chant des enfants, le mois de mai a été animé par les échos des engins de démolition de l'école. En effet, le 18 mai dernier, la démolition du bâtiment « E » à la route des Monts 4 a débuté. Une semaine plus tard, seule la dalle du sous-sol était encore visible. Il reste cependant à hydrodémolir la trémie du futur ascenseur ainsi que le périmètre de la dalle et des fondations afin de conserver le ferrailage qui servira d'attache à la maçonnerie à venir. Ce travail est prévu pour le 24 juin.

BATIMENT E

Etat de la situation

Dans le cadre de la mise à l'enquête du bâtiment E, la commune a réceptionné deux préavis négatifs, un du Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) et le second de la Commission des constructions scolaires.

Dans son préavis, le SEJ relève que la surface prévue est insuffisante pour accueillir 50 enfants et que le nombre de sanitaires est insuffisant. Ce service avait eu l'opportunité de se manifester lors de la demande préalable, toutefois il n'avait pas formulé de remarque sur le projet initial qui n'a pas changé en termes de surface.

La Commission des constructions scolaires demande quant à elle un changement d'orientation de la première salle à l'étage afin d'améliorer l'éclairage. Ces dispositions n'étaient pas ressorties lors des précédentes rencontres avec le bureau FAZ ainsi que lors de l'enquête. Suite à ces retours pour le moins surprenants, le Conseil communal et les architectes se sont réunis afin de pouvoir rapidement fournir une nouvelle variante à la CoBa qui respecte les critères de qualité et d'économicité souhaités par le Conseil général et la CoBa. Une semaine plus tard une variante a pu être choisie à l'unanimité par la CoBa. Je tiens

à relever l'excellente collaboration qui a permis d'arriver rapidement à une solution qui nous a permis d'obtenir le permis de construire définitif début juin sans retarder les travaux du bâtiment E.

Incidences de la situation sanitaire COVID-19 et demande des services

En raison de la crise sanitaire que nous avons traversée ces derniers mois, le planning du chantier de l'école pour les bâtiments A, B, C, D a dû être adapté. En effet, certaines entreprises ont dû réduire l'effectif d'ouvriers qui travaillaient sur le chantier afin de respecter les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique.

Dès lors, la remise du bâtiment est prévue fin septembre 2020. Le déménagement est déjà planifié et se déroulera durant les vacances d'automne.

Le montant supplémentaire estimé suite à l'augmentation de la taille du bâtiment et des incidences du COVID se monte actuellement à environ CHF 300'000.00. Les architectes, le Conseil communal, le service technique et la CoBa travaillent quotidiennement à réduire la charge financière du projet. Plusieurs économies ont déjà été trouvées depuis la dernière séance du Conseil général qui permettent de présenter ce montant à ce jour. Toutes les informations et précisions de rigueur seront apportées lors de la prochaine séance du Conseil général.

Date de remise des ouvrages

Comme expliqué précédemment, le planning du chantier des bâtiments A/B/C/D a dû être adapté en raison de la crise sanitaire. La remise prévue initialement fin juillet 2020 aura lieu fin septembre. C'est pourquoi, nous installerons une salle de classe provisoire à Hubert-Charles pour les mois d'août à octobre. Les pavillons pourront être démontés cet automne à la suite du déménagement.

La remise du bâtiment E qui contient l'accueil extrascolaire et deux salles de classe supplémentaires est prévue pour la rentrée 2021. »

Personne ne souhaitant réagir à ce propos, M. le Président remercie M. le Syndic pour ces informations et passe au point suivant.

10 DIVERS

Avant de débiter les divers du Conseil général, M. le Président cède la parole à M. le Syndic pour une information quant à l'ouverture de la nouvelle filiale postale à Riaz.

« Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,

Suite à la crise sanitaire, le Conseil communal a repris contact avec la Poste afin de définir la suite des opérations concernant l'ouverture de la filiale de la Poste au HFR de Riaz. Nous avons également thématiqué avec eux les différents scénarios en cas de nouvelle vague de la crise du COVID.

Le planning actuel prévoit une ouverture de cette nouvelle filiale en date du 24 août.

Un communiqué de presse sera publié par la Poste en date du 19 juin et un tout ménage sera envoyé par la Poste. Une information sera mise en place sur le site internet de la commune ainsi que sur celui du HFR. La population de Riaz aura également la possibilité d'être informée sur site lors des journées d'informations durant les deux jours précédant la fermeture de l'ancienne filiale traditionnelle.

Les nouveaux locaux qui seront aménagés par le HFR comprendront une partie de stockage pour le courrier et un guichet intégré au comptoir de la cafétéria sur la gauche de cette dernière.

En principe, une séance d'information sera également organisée courant septembre. La Poste attend les autorisations à cet effet.

Un tout ménage expliquant le déménagement du service postal au HFR de Riaz sera également envoyé à la population. Il expliquera l'offre de la filiale du HFR et présentera les nouveaux horaires. Après discussion, le samedi a pu être conservé, chose pour laquelle le Conseil communal tient à remercier M. Betticher, ancien directeur logistique du HFR, la direction et les RH du HFR.

Dans le cas d'une deuxième vague du virus, la Poste suivra en premier lieu les mesures édictées par le Conseil fédéral et l'Office fédéral de la santé et les adaptera en conséquence pour protéger les clients et le personnel de la Poste, tout en garantissant un service postal de qualité. Concrètement cela signifie :

- En principe, si nous devons être exposés à une deuxième vague du COVID-19 cela nécessiterait des mesures inédites dans tous les aspects de notre quotidien. Cela serait également le cas pour la Poste qui adaptera en premier lieu ses mesures aux directives recommandées par la Confédération. Son objectif explicite sera de garantir le maintien du service universel en Suisse. Ils n'y parviendraient qu'en protégeant leurs collaborateurs afin qu'ils restent en bonne santé. Cela ne serait toutefois pas sans conséquences pour l'exploitation et les prestations de la Poste. Celle-ci assurera, en principe, toujours quotidiennement la distribution du courrier, des colis et des journaux dans les boîtes aux lettres. Néanmoins, il sera fort possible que la distribution se fasse plus tardivement que d'habitude. Il ne sera pas exclu que l'ordonnance du Conseil fédéral entraîne, comme en mars dernier, la fermeture d'agences postales auprès de commerces partenaires. Les filiales en exploitation propre resteront en principe ouvertes. La Poste mettra tout en œuvre pour minimiser les désagréments causés par cette deuxième vague autant que possible.*
- Quant au partenaire, l'HFR de Riaz, il sera disposé à mettre en place une file d'attente différenciée et protégée pour la clientèle postale afin de continuer à offrir et garantir un service postal de qualité.*
- Pour information, toutes les filiales ont pu être maintenues ouvertes durant la période du COVID-19 dans notre région alors que dans d'autres régions certaines ont dû être fermées temporairement.*
- Si d'aventure la filiale en partenariat auprès du HFR devait momentanément fermée, les habitantes et habitants de Riaz seront rattachés durant cette période de transition à la filiale principale de Bulle la plus proche et la mieux desservie de la région. En principe et selon la situation, il se pourrait également qu'un service à domicile temporaire (la Poste sur le pas de la porte) soit mis en place à Riaz. »*

M. le Président remercie M. le Syndic pour ces informations et passe aux divers du Conseil général. Il profite de l'occasion pour rappeler aux participants les dates déjà arrêtées pour les prochaines séances du Conseil général.

Mardi 22 septembre 2020 à 20.00 heures
Mardi 15 décembre 2020 à 20.00 heures

Séance de réserve
Séance du budget 2021

Mardi 20 avril 2021 à 20.00 heures
Mardi 25 mai 2021 à 20.00 heures
Mardi 21 septembre 2021 à 20.00 heures
Mardi 7 décembre 2021 à 20.00 heures

Séance constitutive du Conseil général
Séance des comptes 2020
Séance de réserve
Séance du budget 2022

Pour la suite des divers, M. le Président prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions, soit les propositions, les postulats, les résolutions, les questions et les éventuelles remarques.

PROPOSITION

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe aux postulats.

POSTULAT

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe aux résolutions.

RÉSOLUTION

Ainsi que le prévoit l'art.102 du Règlement du Conseil général, les projets de résolution doivent être déposés par écrit auprès du Président à l'ouverture de la séance et distribués à tous les membres.

Aucune résolution n'ayant été déposée, M. le Président passe à l'objet suivant.

QUESTIONS

M. le Président passe la parole aux conseillers généraux pour les questions.

M. Patrice Gremaud demande la parole.

« Diverses personnes ont fait part d'incivilités de la part de certains VTTistes circulant sur le parcours pédestre des rives de la Sionge. Serait-il possible de poser des panneaux pédagogiques demandant aux cyclistes de respecter les piétons en les avertissant de leur arrivée et en modérant leur vitesse ? Sans aller jusqu'à une interdiction générale des vélos, bien que ce parcours ait été prévu pour les promeneurs lors de sa réalisation.

Par ailleurs, il est avéré que certains conducteurs ne respectent pas les mesures élémentaires de sécurité sur la rue St-Michel, principalement sur le tronçon allant de l'école Clos-Fleuri aux immeubles bordant la forêt. Malgré des demandes répétées de bordiers, aucune mesure physique de modération du trafic n'a été réalisée, contrairement aux autres rues du quartier de Champy. Le Conseil communal prévoit-il d'y remédier ?

Finalement, en entendant les diverses interventions ce soir, je me suis rendu compte que la sonorisation devenait sérieusement pourrie. Est-ce que peut-être une réflexion doit être faite pour une meilleure sonorisation dans cette salle ? »

M. le Syndic souhaite apporter une réponse : *« Au niveau des incivilités, le Conseil communal en a déjà traité et les dénonciations vont suivre. Pour les panneaux, nous allons prendre note de cette question et allons en discuter dans le cadre des différentes séances avec la Commission d'aménagement. Les chemins cyclistes font également partis du projet ValTraLoc.*

Concernant la modération de trafic à la rue St-Michel, je pense aussi que nous pourrions traiter ce problème avec la Commission d'aménagement. J'espère que mon collègue ici présent n'est pas choqué par ma proposition. Je pense qu'il est important de relayer ces préoccupations qui sont légitimes.

Au niveau de la sonorisation, nous allons regarder si notre budget nous le permet. J'ai fait le même constat. Ce n'était pas prévu que nous fassions la séance dans cette salle. Cependant, nous remarquons que le câblage doit être amélioré. Nous allons essayer de trouver quelque chose de bien mais pas trop cher. »

M. Patrice Gremaud indique que les réponses lui conviennent.

M. le Président passe ensuite la parole à M. Julien Tercier.

« J'ai une question par rapport au point 1 de l'ordre du jour où j'avais émis quatre questions dont une qui a été mise de côté car elle était destinée au Conseil général ou au Conseil communal. C'est pourquoi, je me permets de la dire à nouveau. Quels sont à ce jour les moyens dont nous disposons en tant que conseillers généraux ou comme groupe pour faire parvenir nos craintes et nos problèmes au sujet de ValTraLoc afin que nous puissions vraiment interagir avec ce projet ?

M. le Syndic répond à M. Julien Tercier : *« J'espère que mon collègue ici présent, responsable de l'aménagement, sera d'accord avec moi. Je vous remercie et je peux vous dire que ce dossier a eu les mêmes réactions au niveau du Conseil communal jusqu'à ce que nous trouvions l'unanimité pour vous le présenter.*

La zone 30 km/h s'étirera jusqu'à l'école pour servir au maximum le chemin de l'école vu les interventions qui avaient été faites dont le postulat de Mme Anne Favre-Morand et Georges Oberson qui a été une bonne base pour nous afin de défendre le projet de la zone 30.

Ils voulaient nous supprimer la zone 30 km/h et nous leur avons dit que nous ne présentions pas ce projet au Conseil général sans cette zone.

Pour répondre à la question de M. Tercier, vos retours sont à faire à la Commission d'aménagement. Nous voulons vraiment les intégrer de plus en plus au projet. Au niveau du Conseil communal, j'insiste pour que nous soyons tous concernés par ce projet demandant un gros investissement. C'est précieux pour moi et mes collègues d'avoir vos retours via la Commission d'aménagement. »

La réponse convient à M. Tercier.

Mme Anne Favre-Morand aimerait intervenir.

« Aussi lié au point 1, par rapport à mon intervention, quelques questions étaient plutôt pour le Conseil communal. Je vais peut-être revenir sur le postulat en lien avec le chemin de l'Ondine qui est toujours reporté depuis 2016. Je vois que Mme Bosson n'est pas là, je ne sais pas si vous pouvez la remplacer M. le Syndic. Est-ce qu'actuellement il y a que la surcharge faisant que ce chemin ne soit toujours pas là alors qu'il est tout près du côté de Bulle ? Qu'est-ce qui se passe ? »

M. le Syndic répond à ces questions : *« Le chemin de l'Ondine nous tient particulièrement à cœur. Nous en avons discuté dernièrement et avons souhaité le maintenir. Cependant, la dernière information à notre connaissance était que Bulle l'avait abandonné. On a souhaité rediscuter avec Bulle pour pouvoir faire la liaison. »*

Mme Favre-Morand ajoute que le chemin est fini du côté bullois.

M. le Syndic ajoute des compléments : *« Je me suis mal exprimé. Du côté bullois, la route est terminée mais ils attendent la liaison avec Riaz. À l'époque, Bulle nous poussait pour la réaliser alors que maintenant ce ne serait plus prioritaire. Toutefois, pour le Conseil communal de Riaz, ce chemin est prioritaire. Le problème que nous rencontrons est que le paysan ne veut pas que ce chemin passe sur son terrain. »*

La réponse ne convient pas à Mme Anne Favre-Morand. Elle trouve que les explications devraient être plus approfondies pour un projet datant de 2016.

M. le Syndic lui demande de préciser les explications souhaitées.

Mme Anne Favre-Morand répond en ces termes : *Vous tentez de me dire que Bulle n'est plus d'accord avec ce chemin alors qu'ils l'ont fini de leur côté. Ici on voit bien que c'est Riaz. Vous ne faites pas ce qui est censé. En tout cas, ce n'est pas une priorité, à priori depuis 2016.*

M. le Syndic la remercie pour les précisions et intervient en ces mots : *« Ce projet a effectivement dû être mis après le projet du CO et de l'école primaire. Nous avons déjà eu des discussions de terrain. Toutefois, la capacité du service technique ne permet pas de régler les projets courants plus encore toutes ces discussions.*

Toutefois, les discussions vont être relancées avec l'agriculteur dès la fin de cette année et début de l'année prochaine. Les emprises de terrain sont le grand obstacle à la réalisation de ce trajet. »

M. le Président remercie M. le Syndic pour ces précisions et cède la parole à M. Joseph Mauron.

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je reviens sur un vieux serpent de mer concernant la limitation de la vitesse de circulation à la rue de Saletta, à Riaz. Peut-être c'est la troisième ou quatrième fois que j'interviens. Dans les comptes, on a vu qu'un certain montant a été mis au budget mais toujours rien n'est fait alors que les voitures continuent de circuler à une vitesse nettement exagérée et supérieure au 50 km/h qui sont autorisées actuellement. J'aimerais signaler qu'il y a une dizaine de jours, un accident grave s'est produit à cette rue de Saletta. J'aimerais que le Conseil communal arrête de freiner avec les quatre pieds pour cette limitation de vitesse à la rue de Saletta. Merci. »

M. le Syndic comprend la réaction de M. Joseph Mauron et lui répond : *« Le Conseil communal ne freine pas ce projet. C'est vrai que nous vous avons dit une fois que ce serait fait. Nous attendions les retours du canton qui nous sont parvenus très récemment. Nous avons traité de suite le dossier. La conseillère responsable du dicastère m'a aussi briefé avant la séance en me disant que la demande de réduction du budget n'a pas facilité la vitesse de ce dossier.*

Il faut savoir que nous avons une séance prévue en février et avons pu la faire qu'en début juin. Tous les dossiers ont été bloqués du jour au lendemain à la DAEC. Ce n'était pas évident dans le sens que le COVID n'a pas aidé. Ce n'est pas pour cela que le dossier traîne si longtemps. D'ailleurs, dans le cadre de ValTraLoc, je crois aussi que ces zones 30 vont être revues avec la Commission d'aménagement. En tout cas, nous avons eu des premières discussions mais je ne me rappelle pas de la décision finale. Nous allons faire ça au plus vite. D'ailleurs, j'en ai encore discuté avec Mme Sylvie Bosson par rapport à ce que vous m'aviez dit lors des travaux pour la conduite, il n'y avait pas beaucoup de trafic et vous trouviez formidable. »

M. le Président passe ensuite la parole à M. Pierre Mauron.

« Merci beaucoup ! M. le Président, Chers collègues,

En entendant ces choses-là, une question m'est venue par rapport aux problèmes rencontrés. Nous avons une commune qui a voté des investissements mais la volonté du Conseil communal est de les mettre en œuvre. Toutefois, nous avons toujours des freins qui arrivent.

Comme nous l'avons dit, par exemple pour tous les dossiers de construction, la commune a engagé quelqu'un et a une externe pour aider le service technique. En tout cas, des mesures ont été prises et marchent relativement bien. Est-ce que pour ces projets, le Conseil communal a assez de ressources en personnes et en énergie ? Parce que nous entendons souvent que le Conseil communal est débordé. Est-ce que le nombre de conseiller suffit ou est-ce que vous avez envie de conseiller supplémentaire ? Est-ce qu'il y a certaines tâches qui pourraient être déléguées à l'externe, pas forcément un mandat extérieur mais cela peut être des membres du Conseil général, un président de la Commission d'aménagement ou autres pour aider à porter ces projets afin de ne pas vous surcharger ? Il ne s'agit pas de rendre les gens malades mais de faire en sorte que les projets avancent avec des ressources suffisantes. Est-ce qu'il y a quelque chose qui pourrait se faire dans ce sens-là ou une autre proposition ? »

M. le Syndic apporte une réponse : « Merci pour votre intervention. C'est vrai qu'en règle générale, les freins sont plutôt administratifs. Je dois dire qu'à ce jour l'administration communale est bien fournie. Pour ce projet-là, nous avons évalué l'opportunité de confier la gestion de projet à un bureau externe professionnel qui a déjà entrepris plusieurs projets. Aucune décision n'a été prise, cependant la discussion a été mise sur l'établi à plusieurs reprises par ma part.

Oui, nous souhaitons aller dans ce sens et déléguer certaines tâches à l'externe. Nous souhaitons impliquer plus la Commission d'aménagement.

Nous voyons que si le service technique prend le lead, à savoir le lead de suivi et de rappel, cela fonctionne bien à ce jour. Nous avons pu le voir avec le projet de l'école puisque nous talonnons et sommes plusieurs à suivre. Je dirais que le service technique fonctionne parfaitement et puis notre nouveau secrétaire général, que nous n'entendons pas, a beaucoup de mérite. Il gère sa commune avec brio. »

Les réponses convenant à M. Pierre Mauron, M. le Président cède une nouvelle fois la parole à M. Joseph Mauron.

« Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs,

Vous avez probablement tous lu dans la presse de ces derniers mois que la commune de Riaz devrait supporter une perte d'environ CHF 470'000.00 pour le projet Champy Sud. Nous venons de passer les comptes 2019 qui prennent fin et je n'ai rien entendu, rien vu non plus concernant ce montant. Est-ce qu'une explication pour être faite au sujet de Champy Sud ? Merci d'avance. »

M. le Syndic souhaite répondre : « Étant donné que nous sommes en procédure, je ne vais pas aller dans les détails. La somme de CHF 470'000.00 est le montant maximum dans le cas où nous devons réaliser toutes les infrastructures et payer les taxes de raccordement. Tant que rien n'est construit, le montant n'est pas officiellement dû. Je regarde mon collègue avocat qui ne semble pas réagir négativement à mes propos, ça me semble correct ou plus au moins.

Nous avons mis en poursuite l'entreprise et l'affaire est passée aux tribunaux cantonal et fédéral. L'affaire est redescendue et puis ils nous ont donné raison. Nous suivons l'affaire et nous vous ferons naturellement l'état de ces chiffres dès qu'ils seront réfléchis. »

La réponse ne convient pas à M. Joseph Mauron pour les motifs suivants : « Nous avons des comptables célèbres parmi nous, tout à fait professionnel, et tout le monde parmi les professionnels sait qu'il existe les actifs et les passifs transitoires. Si j'avais été responsable des comptes de la commune de Riaz, j'aurais fait une provision pour cette année de CHF 470'000.00. Là, rien n'a été fait je trouve qu'il faudrait en tenir compte, en tout cas pour le futur. »

Mme Catherine Beaud souhaite apporter une réponse : « Les taxes de raccordement de Champy Sud n'ont pas de lien avec les comptes de fonctionnement mais avec ceux de l'investissement. Les taxes ont été provisionnées en 2018 et reportées chaque année au bilan. De plus, les taxes de raccordement facturées sont déduites des coûts de l'investissement. »

M. Joseph Mauron ajoute un complément : « La réponse ne me convient pas. Lorsqu'un élément positif ou négatif intervient au point de vue comptable, il faut le signaler dans la comptabilité. Il existe aussi les engagements extra comptable, les engagements hors bilan, etc. Ne rien mettre dans les comptes 2019, je trouve un peu léger. »

Mme Beaud affirme que les taxes ont été provisionnées depuis 2018 pour ne pas subir de perte dans les comptes.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et passe aux remarques et commentaires

REMARQUES - COMMENTAIRES

Aucune remarque et aucun commentaire n'étant formulé, M. le Président poursuit la séance.

« Avant de passer à la conclusion, je vous demande encore quelques instants d'attention. Les personnes qui sont intervenues au cours de cette séance sont priées de remettre leurs écrits, soit de main à main avant de quitter la salle, soit par courriel à Mme Diana Santos au plus tard jusqu'à demain à midi. Merci d'avance.

Il me reste une dernière formalité qui est mon dernier discours après je suis en retraite.

Après une année de présidence du Conseil général, il est temps pour moi de tirer ma révérence en cette qualité. Cette présidence fût, à titre personnel, une période enrichissante de ma vie.

Force est de constater que cette année politique a été bien remplie avec plusieurs règlements qui ont été votés, une école qui a été agrandie en cours de chantier et finalement le coronavirus qui a obligé la population à se confiner chez soi, qui a arrêté une partie de l'activité économique, qui a fermé les frontières et qui a mobilisé une partie de l'armée. Toutes les commissions de ce printemps, le Conseil général du 12 mai et l'accueil des nouveaux citoyens ont été annulés, mais la vie politique a repris avec soulagement.

Rassurez-vous, la fonction de président est bien encadrée par des lois, règlements et directives, et laisse assez peu de place à l'improvisation, sauf pour tout ce qui n'est pas réglé. Pour que nos séances se déroulent bien, un gros travail est effectué en coulisse par le Bureau et principalement par notre secrétaire, M. Nicolas Wolleb et sa collègue Mme Diana Santos. Merci pour votre aide efficace et compétente.

J'ai eu une grande satisfaction à assumer cette fonction et espère avoir été à la hauteur de la confiance placée en moi, car lorsque l'on est à cette place on angoisse toujours un peu vu qu'on ne sait pas ce qui va nous tomber dessus. Cette présidence m'a permis de constater la bonne entente entre le Conseil communal et le Conseil général. Pour maintenir cette collaboration fructueuse et harmonieuse à l'avenir, une attention particulière devra être apportée à la communication et au respect des rôles de chacun.

Les comptes 2019 de la commune sont très bons et nous pouvons nous réjouir de cette situation en espérant que cela continue ainsi. De nombreux défis se profilent comme la modification comptable avec la nouvelle présentation MCH2 et les problèmes financiers que pourraient rencontrer différents contribuables au vu de l'impact du coronavirus sur notre santé, notre économie et notre quotidien. Je félicite une dernière fois le Conseil communal pour ces bons résultats et pour relever les défis à venir.

J'adresse mes remerciements aux personnes avec qui j'ai collaboré durant cette présidence soit notre syndic, M. Stéphane Schwab pour son intense travail et les autres membres du Conseil communal. Puis à

notre huissier M. Philippe Savary et à tous les membres de l'administration communale. Et enfin à vous tous les membres du Conseil général qui m'avez fait confiance.

Une année, c'est long, mais pour une présidence, c'est court, à peine êtes-vous dans le bain qu'il est temps de passer le témoin au suivant.

Chère Sophie Moura, nouvelle présidente élue, je te souhaite bien du plaisir et plein succès dans l'accomplissement de ta tâche de première citoyenne de Riaz. Je ne doute pas que tu accompliras ta mission avec sérieux, compétence et plein de succès pour la dernière année de présidence de la législature.

Pour conclure, comme il est d'usage que le président sortant reçoive un cadeau, j'ai décidé cette année que le président allait offrir à vous tous et à la commune un cadeau que vous pouvez voir à l'écran. Il a été fabriqué avec du bois provenant de la commune et par M. Remy, employé communal. Il l'a bien sûr construit en dehors de ses heures de travail. J'espère qu'il trouvera une place sympathique dans la commune, que ce soit au centre du village ou au bord d'une forêt.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne fin de soirée ainsi qu'un bel été. »

Pour clore cette séance, M. le Syndic prend la parole.

« Monsieur le Président, j'ai déjà annoncé un peu la couleur de mon discours en début de séance. Pour cette partie, j'ai souhaité qu'elle reflète les principaux éléments que j'ai gardés en mémoire de cette excellente année de collaboration.

Est-ce une déformation professionnelle, tu sembles faire partie de ceux qui aiment la précision. Adeptes des chiffres, tu as décortiqué tous ceux qui t'ont été présentés. Au final, tu n'as pas eu l'air traumatisé et peut-être même satisfait de ce que tu as vu, si je me réfère à l'article que nous avons pu lire dans le Riazois. Je dois dire que j'ai lu ta prose avec plaisir et satisfaction du devoir accompli. Au nom de mes collègues, je t'en remercie.

Avec toi cela n'a pas été comme dans la citation de George Bernard Shaw qui dit qu'une banque vous prête un parapluie quand il fait beau et vous le reprend quand il pleut. J'ai personnellement pu faire l'expérience d'une collaboration positive, transparente et efficace. Nous avons pu tirer à la même corde et au même bout comme dirait un célèbre ministre PDC grand argentier fribourgeois. Je peux constater que tu t'es investi sans compter pour la chose publique et le bien commun. Cette qualité dont tu as fait preuve, les différentes commissions ont pu la remarquer par tes visites pour celles dont tu ne faisais pas partie et par un travail assidu pour les autres. Au grand bonheur de tous et de la Commission de bâtisse de l'école primaire des Monts 4, rien n'échappe à ton œil de lynx, même pas les fameuses briques en terre crue qui nous ont fait batailler un peu, mais dont l'utilité pour nos têtes blondes a fini par nous convaincre. Avec ton entregent et celui des collègues de la commission, tu navigues avec aisance toujours dans les chiffres, ce qui nous permet de réaliser de nombreuses économies pour réduire la charge pour notre commune. Il est également aisé de constater que les situations complexes ne te font pas peur et que tu sais faire la pesée des intérêts en proposant des solutions pragmatiques. Pour ma part, je peux dire que tu auras laissé une empreinte positive dans notre beau village pour lequel tu t'es investi sans compter. A ce titre, je profite de l'occasion qui m'est donnée pour te faire parvenir à distance réglementaire, une petite attention bien méritée. Je t'invite à aller la récupérer.

J'espère que notre collaboration t'aura marqué autant que nous et j'ose espérer que le souvenir que nous t'aurons laissé te donnera envie de continuer à t'investir pour la chose publique.

Bon vent Monsieur le capitaine et plein succès pour la suite Monsieur le président ! »

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

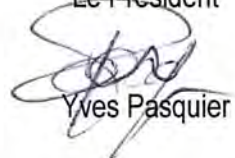
M. le Président remercie M. le Syndic et ses collègues pour le discours et lève la séance à 22.46 heures. Il remercie toutes et tous présents dans la salle pour leur attention.

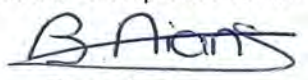
AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le secrétaire

Nicolas Wolleb



Le Président

Yves Pasquier

La secrétaire du procès-verbal

Diana Santos